5e ANNÉE — T. 9

N° 196 — 28 AVRIL 1923

LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE



Adveniat Regnum Tuum

PARAIT LE SAMEDI (*46 fascicules par an; tables semestrielles*)
PRIX DU NUMÉRO : 0 FR. 60
Abonnements : Six mois, 11 fr.; un an, 20 fr. Etranger, 13 et 25 fr.

BUREAUX : 5, RUE BAYARD, PARIS-VIIIe
(Chèques postaux : *Maison de la Bonne Presse, Paris,* Cie N°-1668.)

Les Questions Actuelles — Chronique de la Presse — L'Action Catholique — Rev. d'Organisation et de Défense Religieuse

Sommaire analytique

« LES QUESTIONS ACTUELLES » et « CHRONIQUE DE LA PRESSE »

Lettre apostolique « Meditantibus Nobis »

adressée par S. S. PIE XI

au R. P. WLADIMIR LEDOCHOWSKI, Général de la Compagnie de Jésus,

à l'occasion du troisième centenaire de la canonisation de saint Ignace et de saint François Xavier

CHER FILS,

SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE,

Quand, sur le seuil de notre Pontificat, Nous méditions comment procurer à la sainte Eglise une situation intérieure plus favorable et d'utiles accroissements extérieurs, il est opportunément arrivé que le souvenir soit d'autres saints, soit d'Ignace de Loyola et de François Xavier, au troisième centenaire de leur canonisation, s'est renouvelé d'une façon très solennelle. L'un, par un bienfait divin, a été donné comme auxiliaire à l'Eglise du Christ au moment où elle inaugurait une nouvelle période de son existence, période de lutte et de dangers ; l'autre, en répandant la lumière de l'Evangile avec zèle et intrépidité, se montra orné de tant et de si grands dons de l'Esprit-Saint qu'il pouvait paraître l'héritier de la puissance et du zèle qui mirent hors de pair les Apôtres.

Or, les temps périlleux où Ignace vint en aide à l'Eglise n'ont point encore pris fin, car de cette racine ont surgi presque tous nos maux, et c'est aujourd'hui si jamais qu'à l'Evangile du Christ est ouverte une porte large et manifeste (*I Cor.* XVI, 9), à quoi surtout furent consacrés les labeurs de Xavier. Il nous a donc paru bon, cher fils, non seulement pour le bien de votre Société mais pour le bien commun, de vous envoyer cette lettre d'éloges sur votre fondateur et le plus grand de ses fils ; il est de très grande importance que par les institutions de l'un le nom chrétien devienne de plus en plus florissant et que sous les auspices de l'autre reprenne toute sa vigueur la propagation de l'Evangile.

C'est le trait commun de tous ceux auxquels l'Eglise reconnaît le mérite de la sainteté, d'exceller en tous genres de vertus, mais comme *l'étoile diffère de l'étoile en éclat* (*I Cor.* XV, 4), les saints, grâce à leur prééminence en quelque vertu particulière, se distinguent entre eux par une admirable diversité.

SAINT IGNACE DE LOYOLA

Source pour l'Église de renouveau intérieur [1].

A contempler la vie d'Ignace, on est d'abord saisi d'admiration par sa magnanimité à poursuivre très avidement la plus grande gloire de Dieu. Ne se contentant point d'exercer lui-même les différentes fonctions du saint ministère et d'embrasser toutes les occupations de la bienfaisance chrétienne en vue du salut des âmes, il s'associa des compagnons décidés et actifs, troupe très préparée pour étendre le règne de Dieu chez les chrétiens et les barbares.

(1) Les sous-titres sont ajoutés par la *Documentation Catholique.*

Son insigne esprit d'obéissance.

Mais, si l'on examine les choses plus à fond, l'on découvrira facilement qu'il y eut chez Ignace un insigne esprit d'obéissance : ce fut comme la tâche propre à lui assignée par Dieu d'amener les hommes à professer avec plus d'ardeur cette vertu.

L'esprit d'insoumission de son temps.

On connaît l'époque où vécut Ignace et tout autant les maux dont pendant cette période l'Eglise fut affligée. Le principal fut que, pour une large part, les hommes refusèrent à Dieu le service de l'obéissance. Les premiers à se dérober à cette servitude du devoir furent ceux qui, ramenant la règle de la foi divine au jugement privé de chacun, répudièrent avec opiniâtreté l'autorité de l'Eglise catholique. Mais, en dehors d'eux, il n'y en eut que trop, sinon ouvertement du moins en fait, qui paraissaient avoir rejeté la soumission au Christ-Dieu et vivaient plutôt en païens qu'en chrétiens, comme si la renaissance de la civilisation et des lettres avait fait revivre en partie l'ancienne superstition.

On peut même affirmer que, si une licence effrénée de la pensée n'avait pas, comme un poison pestilentiel, largement infecté la société chrétienne, du corps de l'Eglise n'aurait pas jailli l'éruption de cette nouvelle hérésie. Non seulement chez les fidèles mais dans le clergé lui-même le respect des lois divines laissait presque complètement à désirer ; poussés à la révolte par les novateurs, des peuples nombreux, où s'étaient relâchés les liens du devoir, s'arrachaient aux bras maternels de l'Eglise. Aussi était-ce le cri de tous les gens de bien et leur supplication au divin fondateur de l'Eglise qu'il se souvînt de ses promesses et, en des circonstances si pressantes, vînt au secours de son Epouse.

Il y oppose les « Exercices spirituels ».

Il vint, en effet, à son aide quand il jugea l'heure propice, d'une façon tout à fait merveilleuse, par la célébration du Concile de Trente. En outre, pour la consolation de l'Eglise, il suscita ces magnifiques modèles de toutes les vertus, un Charles Borromée, un Gaëtan de Thiène, un Antoine Zaccaria, un Philippe de Néri, une Thérèse et autres, qui devaient, par leur propre vie, attester la pérennité de la sainteté dans l'Eglise catholique et réprimer, par leurs paroles, leurs écrits et leurs exemples, l'impiété et la corruption des mœurs si répandues.

Leur œuvre à tous fut considérable et très utile, mais il fallait aller jusqu'à l'origine cachée de ces maux et l'enrayer dans ses profondes racines : ce fut la tâche à laquelle, avant tout, la divine Providence semble avoir destiné Ignace.

Son tempérament semblait admirablement fait aussi bien pour le commandement que pour l'obéissance. Dès l'enfance, il le fortifia par la discipline militaire. Avec cette trempe d'âme, fruit de la nature et de l'éducation, dès que, éclairé par la lumière d'en haut, il comprit qu'il était appelé à promouvoir la gloire de Dieu par le salut des âmes, merveilleux fut l'impétueux élan avec lequel il gagna le camp du Roi des cieux.

Voulant préluder, selon l'usage, à l'entrée dans cette nouvelle milice, il veilla toute la nuit sous les armes, devant l'autel de la Vierge. Peu après, dans

la retraite de Manrèse, il apprit de la Mère de Dieu elle-même comment il devait combattre les combats du Seigneur. Ce fut comme de ses mains qu'il reçut ce code si parfait — c'est le nom qu'en toute vérité nous pouvons lui donner — dont tout soldat de Jésus-Christ doit se servir. Nous voulons parler des *Exercices spirituels*, qui, selon la tradition, furent donnés du ciel à Ignace. Non qu'il ne faille estimer les autres exercices de ce genre, en usage ailleurs, mais en ceux qui sont organisés selon la méthode ignatienne tout est disposé avec tant de sagesse, tout est en si étroite coordination que, si l'on n'oppose point de résistance à la grâce divine, ils renouvellent l'homme jusque dans son fond et le rendent pleinement soumis à la divine autorité.

S'étant ainsi préparé lui-même à l'action, Ignace, de la même manière, prit soin de former ses compagnons, désireux que, par leur obéissance à Dieu et au Vicaire de Dieu, le Souverain Pontife, ils servissent d'exemple et fissent resplendir cette vertu comme la note caractéristique de leur Société. Il décida que les siens prendraient l'habitude d'user surtout de ces *Exercices* pour alimenter la ferveur de l'esprit, et les munit pour tous les temps de cet instrument qui leur servirait à ramener à l'Eglise les volontés hostiles des hommes et à les replacer complètement sous le pouvoir du Christ.

Succès de sa mission.

L'histoire l'atteste, en effet, et les ennemis de l'Eglise eux-mêmes en tombent d'accord, l'univers catholique, défendu fort opportunément par le secours d'Ignace, se reprit vite à respirer. Il n'est point aisé de rappeler les nombreuses et grandes œuvres de toutes sortes que la Compagnie de Jésus, sous l'inspiration et la direction de saint Ignace, accomplit pour la gloire de Dieu.

On voit ces infatigables compagnons rabattre victorieusement la résistance des hérétiques, travailler partout à la correction des mœurs corrompues, conduire un nombre considérable d'âmes jusqu'au sommet de la perfection chrétienne. Ils s'appliquent nombreux à former la jeunesse à la piété, à lui donner l'instruction, avec l'espoir de préparer des générations vraiment chrétiennes. En même temps, la conversion des infidèles est l'objet de leurs travaux insignes, par où le règne de Jésus-Christ gagne de nouveaux accroissements.

De nos jours également l'autorité est méconnue.

Très volontiers nous touchons ces points dans notre lettre. Ils sont une preuve de la divine bonté à l'égard de l'Eglise, mais aussi cela apparaît d'une grande opportunité pour cette époque malheureuse où nous avons été élevé sur le Siège apostolique. Si les maux dont souffre aujourd'hui le genre humain sont ramenés à leur plus lointaine origine, il faudra bien dire qu'ils proviennent tous de cette défection envers l'autorité de l'Eglise qu'introduisent les novateurs. Après s'être développée beaucoup au XVIIIe siècle, dans cette perturbation universelle où, avec tant d'arrogance, furent affirmés les « droits de l'homme », elle est poussée maintenant à ses dernières conséquences. Nous voyons exalté outre mesure le pouvoir de la raison humaine ; tout ce qui dépasse les forces et la mesure de l'homme, ou n'apparaît pas contenu dans le domaine de la nature, est rejeté et méprisé.

Les droits même trois fois saints de Dieu, soit en particulier, soit socialement, sont tenus pour rien. Aussi, Dieu exclu, Dieu unique principe et source de tout pouvoir, il suit nécessairement qu'il n'y a plus aucun pouvoir humain dont l'autorité passe pour inviolable.

Le mépris pour la divine autorité de l'Eglise entraîne bien vite l'ébranlement et la chute de l'autorité civile, puisque, avec l'accroissement d'audace et de folie des passions, toutes les lois de la communauté humaine sont impunément perverties.

Nécessité d'un retour à l'obéissance.

Or, à cette situation si affreuse et si désespérée de la société humaine, on ne peut — et la nécessité en est sentie par tous les gens de bien — apporter un remède opportun si on ne rétablit partout la soumission à l'égard de Dieu et l'obéissance à sa volonté. Dans les innombrables vicissitudes des temps et des événements, le premier et le principal devoir pour les hommes reste celui de la soumission et de l'obéissance au souverain créateur, conservateur et arbitre de toutes choses. Chaque fois que ce devoir est oublié, il y faut un prompt repentir si l'on veut rétablir dans ses fondements l'ordre troublé et se délivrer de la fange de toutes les misères dont on est accablé.

Là, d'ailleurs, est contenu tout l'ensemble de la vie chrétienne. C'est ce que veut clairement dire l'apôtre Paul quand il résume la vie même du divin Réparateur des hommes en ce peu de mots admirables : *Il s'est humilié, devenu obéissant jusqu'à la mort et à la mort de la croix. Comme par la désobéissance d'un seul homme beaucoup ont été constitués pécheurs, ainsi par l'obéissance d'un seul beaucoup seront constitués justes.* (*Phil.* II, 8 et *Rom.* V, 9.)

Comment les « Exercices spirituels » peuvent y aider.

A ce retour des hommes vers l'obéissance, les *Exercices spirituels* aident merveilleusement, car, surtout s'ils sont faits selon la méthode ignatienne, ils invitent d'une façon très assurée au parfait acquiescement à la loi divine, appuyé sur les éternels principes de la nature et de la foi. C'est pourquoi, souhaitant que leur usage s'étende plus largement tous les jours, Nous-même, suivant l'exemple d'un grand nombre de nos prédécesseurs, non seulement par Notre Constitution apostolique *Summorum Pontificum* nous les avons de nouveau recommandés aux fidèles, mais encore Nous avons déclaré saint Ignace de Loyola patron céleste de tous les Exercices spirituels. Bien qu'en effet, Nous l'avons déjà dit, il ne manque pas d'autres méthodes de faire les Exercices, il est certain cependant que celle d'Ignace y excelle et que, surtout à cause de l'espoir plus assuré qu'elle donne d'avantages solides et durables, elle est l'objet d'une plus large approbation du Siège apostolique. Cet instrument de sainteté, si la plupart des fidèles l'emploient avec diligence, nous donne la confiance que, bientôt, la passion d'une liberté intempérante refrénée et la notion comme l'accomplissement du devoir rétablis, la société humaine pourra enfin jouir du bienfait de la paix.

SAINT FRANÇOIS XAVIER

Source pour l'Église d' « accroissement extérieur ».

Ce qui vient d'être rappelé concerne proprement l'intérêt intime et domestique du Christianisme. C'est l'accroissement extérieur que visent Nos brèves indications sur François Xavier, bien qu'elles aient avec la méthode ignatienne que Nous venons de louer, le rapport le plus étroit. Xavier était tout adonné aux vanités de la gloire humaine quand Ignace le rencontra. Par sa discipline il le transforma au point d'en faire très vite pour l'Extrême-Orient un vaillant héraut de l'Evangile et par suite un apôtre.

A l'école des « Exercices spirituels ».

Cette merveilleuse transformation doit très justement être attribuée à la vertu des Exercices. Si, plus d'une fois, il a parcouru d'immenses étendues sur terre et sur mer ; si, le premier, il a porté le nom du Christ au Japon, qu'on appellerait avec raison l'île des martyrs ; s'il a affronté de grands périls et accompli d'incroyables travaux ; s'il a plongé dans l'eau sacrée du baptême des multitudes innombrables ; si, en outre, il a accompli des prodiges infinis en tout genre, c'est au père de son âme, comme il l'appelait, à Ignace, qu'après Dieu François dans ses lettres s'en reconnaissait redevable, Ignace qui, dans la retraite spirituelle des *Exercices*, l'avait imbu à fond de la connaissance et de l'amour du Christ.

L'apôtre de l'Extrême-Orient.

Il nous faut exalter ici la bonté et la sagesse de la divine Providence. Au moment où l'Eglise était violemment angoissée à l'intérieur et à l'extérieur et subissait d'énormes pertes parmi les peuples, elle lui a donné, par le seul moyen des Exercices, un double soutien de très grande opportunité, celui qui restaurerait la discipline domestique et celui qui, amenant à la foi du Christ les nations étrangères, réparerait les pertes mêmes de l'Eglise.

Le premier, après un long intervalle, il parut renouveler l'exemple des Apôtres, car dans les nombreuses nations barbares qu'il avait cultivées avec beaucoup de fatigues et, par ses admirables vertus, excitées à la piété, il établit le Christianisme d'une façon éclatante et ouvrit à nos missionnaires de vastes régions jusqu'alors fermées à toute intervention chrétienne. Xavier, comme il convenait, laissa l'héritage de son esprit d'abord à ses compagnons, et nous savons qu'ils n'ont jamais jusqu'ici dégénéré de sa vertu et ont toujours soigneusement cultivé cet héritage; mais le souvenir de François Xavier a été pour les autres hérauts de l'Evangile aussi une incessante exhortation, si bien que, par un solennel décret de ce Siège Apostolique, il a été proclamé patron de l'Œuvre de la Propagation de la Foi.

Modèle offert aux Missionnaires de notre temps.

Notre époque a encore, avec celle de Xavier, cette ressemblance que la foi des aïeux, repoussée avec superbe et dédain par beaucoup de nos contemporains, paraît vouloir aussi émigrer chez les autres nations, qui l'appellent avec ardeur. Les lettres des missionnaires nous font souvent connaître comment, dans les régions reculées de l'Afrique et de l'Asie, la moisson évangélique est déjà blanchissante qui réparera les pertes subies par l'Eglise en Europe.

En outre, plus activement qu'autrefois, les fidèles s'intéressent à favoriser la propagation de l'Evangile. Ce zèle, suscité certainement par la grâce divine, Nous souhaitons vivement le voir partout s'enflammer à l'exemple et par le patronage de Xavier, pour que, répondant aux supplications, le Seigneur envoie des ouvriers à la moisson et que tout bon chrétien les aide de ses prières et ne leur refuse pas ses ressources.

Puisse la Compagnie de Jésus se développer.

En conséquence, chers fils, qui appartenez à la Compagnie de Jésus, Nous vous exhortons tous, en rappelant le souvenir solennel de votre Fondateur et de votre frère aîné, à continuer, par de nouveaux services rendus à l'Eglise, de développer sans cesse, à leur exemple, votre Institut, à plusieurs reprises excellemment loué par le Saint-Siège.

Par un profit toujours plus grand tiré des « Exercices ».

Nous désirons que vous retiriez surtout un double fruit de cette solennité. D'abord de vous efforcer de tirer profit chaque jour davantage des *Exercices spirituels* pour votre utilité propre et celle d'autrui. Nous savons que, sur ce sujet, vous avez commencé, très heureusement, au profit des ouvriers, à travailler avec une application particulière. Il est souhaitable que vous travailliez avec le même succès pour les autres classes de la société.

Par plus de zèle encore dans les Missions.

L'autre point concerne la diffusion des missions catholiques. Nous n'ignorons pas votre diligence en cette matière et votre activité tout à fait remarquable, car nous savons qu'il y en a deux mille parmi vous qui, distribués dans quarante missions environ, vivent parmi les infidèles. Cependant nous prions Dieu instamment qu'il aiguise en vous toujours davantage et développe ce zèle éclatant.

Pour que tout cela tourne à la plus grande gloire de Dieu, au profit de la Sainte Eglise, au salut des âmes, comme gage des divins bienfaits et témoignage de Notre paternelle bienveillance, Nous vous accordons la bénédiction apostolique, à vous, cher fils, et à tous ceux qui, sous votre généralat, appartiennent à la Compagnie de Jésus.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 3 décembre, en la fête de saint François Xavier, en l'an 1922, premier de notre Pontificat.

PIE XI, PAPE.

[Traduction de la *Revue d'Ascétique et de Mystique*, retouchée par la *Foi catholique*.]

LES MÉFAITS DE L'ÉTATISME

L'expérience de la Flotte d'État

DISCOURS DE M. LE COUR GRANDMAISON [1]

Dans les jugements que nous avons à porter sur les théories ou sur les œuvres des hommes, l'Evangile nous recommande la patience ; en ce bas monde, l'ivraie se mêle toujours au bon grain, et c'est seulement quand la moisson est mûre que le père de famille peut utilement séparer l'un de l'autre. C'est aux fruits, et non à sa parure de printemps, qu'il convient de juger l'arbre.

La sagesse humaine, de son côté, nous donne le même conseil, en nous rappelant que l'expérience est le critérium de toute vérité: qu'il s'agisse de juger une semence, une machine ou un système social, le moyen le plus sûr, c'est d'examiner les résultats et de se prononcer *a posteriori*.

L'œuvre de reconstruction de la France.

Cette question de méthode a pour nous tous une importance très grande, car, dans tous les domaines et plus particulièrement dans celui qui est le vôtre, nous avons une œuvre de reconstruction, d'ensemencement, à accomplir.

(1) Prononcé par le député de la Loire-Inférieure à la réunion de clôture du Congrès des Jurisconsultes catholiques tenu à Lille du 27 au 29 octobre 1922, et publié par la *Revue catholique des Institutions et du Droit*, nov.-déc. 1922 (dont l'apparition a été très retardée par la longue grève des imprimeurs lyonnais).

Le monde entier sort de la guerre bouleversé politiquement, économiquement, socialement, moralement ; il cherche anxieusement sa voie, mais semble surtout attendre qu'un guide la lui ouvre et l'y appelle.

Ce rôle de guide des nations, ce rôle d'apôtre du monde, n'est-ce pas justement celui que les décrets providentiels semblent avoir réservé à notre patrie, à la France, fille aînée de l'Eglise, — et bien des signes ne semblent-ils pas annoncer que les temps sont proches où s'accomplira la deuxième partie de la prophétie du saint Pontife Pie X, prédisant, après le châtiment de ses fautes, le retour de la France à sa vocation divine ?

Quelles semences allons-nous confier à ce sol profondément labouré et fécondé du sang de tant de martyrs pour que les moissons de demain soient belles ?

Voilà la première question qui se pose aux hommes de notre génération. Ah ! sans doute, Messieurs, tous ici nous sommes d'accord pour affirmer, pour proclamer que le Christ doit rester la pierre angulaire, que de Lui seul nous attendons la fécondité de notre œuvre, et que c'est dans l'Evangile que nous voulons chercher les principes de notre action. Mais, si l'Evangile fournit ces principes, il ne définit pas les conditions, variables dans le temps et dans l'espace, de notre activité politique, économique et sociale : c'est à nous de les découvrir, de les choisir. Notre bonne volonté importe seule, nous le reconnaissons ; mais a-t-elle le droit de se dire entière si notre intelligence, notre jugement et notre raison ne sont pas loyalement employés à étudier les règles de notre travail et à en préparer l'application, comme si le succès ne dépendait que de nos efforts ? S'il nous interdit la présomption et la sollicitude excessive, l'Evangile ne nous recommande-t-il pas d'imiter le soin avec lequel les « enfants du siècle » préparent le succès de leurs entreprises ?

Les expériences « a posteriori » en indiqueront la meilleure méthode.

C'est dire, Messieurs, que nous ne devons pas agir au hasard, que notre premier devoir, c'est de choisir un plan, un système, une doctrine. Comment choisir ? Dans les jugements *a posteriori*.

La Providence semble d'ailleurs avoir voulu nous faciliter singulièrement ce choix en multipliant autour de nous, parmi tous les systèmes qui s'offrent à nous, les expériences *a posteriori* dont je rappelais il y a un instant les avantages.

Il n'en a pas toujours été de même. Lorsque, par exemple, les hommes du XVIIIe siècle ont voulu faire disparaître les abus qu'ils constataient et réformer la société, tout les portait vers la méthode *a priori* qu'ils ont employée : faute peut-être d'éléments d'observation assez visibles, c'est au raisonnement abstrait qu'ils ont demandé le plan de l'édifice qu'ils voulaient bâtir, et ils ont délibérément écarté les données de l'expérience, comme consacrant le triomphe de la routine, du préjugé et de l'injustice.

Grâce à eux, les tentatives se sont multipliées ; nous sommes en mesure de voir où aboutit l'application de toutes les théories pour lesquelles se sont passionnées depuis deux siècles les générations qui nous ont précédés, nous avons vu mûrir les conséquences lointaines des doctrines du XVIIIe siècle et de la Révolution française.

De la grande idée de cette époque, qui est la négation du dogme du péché originel, nous avons vu peu à peu, mais logiquement et fatalement, sortir :

Dans l'ordre international, le retour aux guerres de peuples et à ces invasions renouvelées des temps barbares que la France, pour ne parler que d'elle, a connues cinq fois en cinq quarts de siècle ;

Dans l'ordre social, cette impuissance à rétablir un équilibre stable, à donner aux travailleurs une place définitive, et à transformer en bonheur l'incroyable progrès matériel accompli depuis cent ans ;

Dans l'ordre de la famille enfin, par les entraves à la liberté paternelle et par les attaques contre la famille, le fléau de la dépopulation.

Depuis que les disciples de Rousseau ont renversé toutes les barrières, toutes les théories ont été appliquées, beaucoup avec enthousiasme, quelques-unes avec une ferveur quasi religieuse, et il n'est pas jusqu'aux plus folles utopies de l'anarchie ou du communisme qui n'aient trouvé, comme en Russie, un champ d'expérience ou de démonstration.

Nous sommes donc en mesure de juger les systèmes à leur résultat.

Il est intéressant de constater que le fruit constant de ces expériences, c'est un retour, encore timide et souvent inconscient, à certaines idées dont nos devanciers avaient acclamé ou déploré le déclin, jugé par eux définitif : je pourrais citer le progrès des notions d'autorité, de hiérarchie, d'association, de famille. Sur presque tous les points, la génération actuelle justifie le mot profond d'un de ses plus fiers représentants, Ernest Psichari, et tend à reprendre, contre ses pères, le parti de ses aïeux. Durement instruite à son tour, elle revient aux enseignements qu'un long passé avait inculqués à la race.

Mais notre époque n'est pas, du moins en ce qui concerne la masse, très ouverte aux idées générales : le développement du matérialisme et de la demi-science a donné parmi nous une place de choix aux techniciens, aux spécialistes, obstinément penchés sur l'étroit métier de leur tâche personnelle. Pour les instruire, pour faire pénétrer en eux les leçons de la grande expérience du XIXe siècle, il faut leur en montrer les répercussions dans leur domaine propre, leur faire toucher du doigt les conséquences matérielles, qui les intéressent, d'une idée dont l'étude abstraite leur semblerait une spéculation sans portée pratique.

C'est cette œuvre si nécessaire, si objective, que s'est proposé votre Congrès quand il a pris pour sujet de ses travaux l'étatisme pendant et après la guerre, et abordé l'examen des diverses applications faites, à la faveur de circonstances exceptionnelles, de ces systèmes que les écoles socialistes représentent comme seules capables de donner à l'humanité le bonheur immédiat et complet.

De toutes ces expériences, aucune n'a été tentée sur une échelle aussi grande que celle qui concerne la Marine marchande : en la retraçant à grands traits, nous résumerons l'ensemble des observations que vous avez pu faire au cours des précédentes séances.

La Flotte d'État. — Ses origines.

Les circonstances de la Grande Guerre.

Deux éléments bien distincts ont contribué à la naissance de la flotte d'Etat :

Le premier, ce sont *les circonstances*.

La guerre, en se prolongeant, avait infligé le démenti le plus insolent à toutes les prévisions des économistes et même des militaires : c'est en 1913 que le général Mordacq se faisait traiter de romancier parce qu'il assignait six mois comme limite extrême à la durée d'un conflit européen — l'immense majorité des auteurs admettaient qu'en trois mois, au grand maximum, les ressources financières et économiques seraient épuisées, et que les hostilités cesseraient nécessairement faute de moyens.

Dès 1915 il fut visible, au contraire, que la guerre

serait longue ; elle entraînait, pour le ravitaillement des populations civiles, des armées chaque jour plus nombreuses, pour les fabrications de guerre et pour les expéditions extérieures, des besoins croissants, auxquels les flottes marchandes des Alliés et des neutres eurent bientôt de la peine à subvenir.

Lorsque le développement de la guerre sous-marine commença à creuser des vides dans ces flottes, la disproportion s'accrut brusquement entre les besoins et les moyens, — et le problème du tonnage devint, pour les Alliés, une question de vie ou de mort.

On eut d'abord, comme il était naturel, l'idée de chercher à mieux utiliser les ressources existantes, en centralisant la direction des flottes commerciales, en répartissant le tonnage au prorata des nécessités, en établissant des ordres d'urgence, et ainsi naquit le contrôle de l'Etat sur les entreprises d'armement.

Un décret du *29 février 1916* créa le Comité des Transports maritimes, avec mission « *de centraliser tous les renseignements* relatifs aux transports et aux frets, de suivre et contrôler les exportations et frets de retour ».

Le Comité estima que, en raison des facilités de contrôle que donne chez nous le rôle d'équipage, le résultat demandé par les Anglais à un système de licences pouvait être obtenu par des règles plus simples, qui furent fixées par le décret du *4 avril 1916* : Tous les navires français ne pouvaient plus travailler que pour l'approvisionnement de la France.

Pour faire face à l'aggravation de la crise qu'entraîna l'offensive sous-marine de 1917, on donna, par décret du *17 juillet 1917*, au sous-secrétaire d'Etat aux Transports maritimes « le pouvoir d'exercer, par tous les moyens qu'il juge utile, un *contrôle* sur le *taux* des frets et l'*utilisation* de la flotte commerciale ».

Un nouveau décret (*29 septembre 1917*) précisa que le sous-secrétaire d'Etat déterminerait « *l'itinéraire* que devra suivre le navire, la *nature du chargement* et le taux des *frets applicables* ».

C'était en somme la réquisition de la faculté de transport, sans la réquisition de l'outil. L'initiative des mouvements de navires restait aux mains des armateurs avec faculté pour le sous-secrétaire d'Etat de modifier les itinéraires.

M. Lémery, successeur de M. de Monzie, jugea nécessaire d'aller plus loin : *un décret du 22 décembre 1917* plaça tous les navires de la flotte commerciale sous les ordres directs de l'Etat.

M. Lémery entendait ainsi remplacer les demandes de licence par des ordres préalables, mais il laissait aux armateurs la direction complète des mouvements dans la limite des ordres donnés, et la maîtrise absolue des opérations commerciales.

Des systèmes analogues avaient été institués, en 1916 et 1917, et sous la pression des mêmes causes, en Angleterre et en Italie ; il est permis de penser que l'organisation achevée par M. Lémery répondait suffisamment à la situation créée par les circonstances, d'autant plus qu'à la fin de 1917 l'offensive sous-marine allemande a définitivement échoué et que l'horizon s'éclaircit.

La volonté des théoriciens de la « nationalisation ».

Mais cette organisation ne répondait que très imparfaitement aux conceptions socialistes sur la « nationalisation industrialisée » des grandes entreprises, et c'est ici qu'intervient le second facteur de la création de la flotte d'Etat, la volonté délibérée des hommes.

Dès le *23 mai 1916*, M. Bouisson et ses collègues du groupe socialiste à la Chambre déposaient une « *proposition de résolution* » tendant à réquisitionner pour toute la durée de la guerre la totalité de la flotte marchande française.

L'exposé des motifs est très bref : il s'agit, d'une part, de coordonner et d'unifier les efforts des entreprises pour accroître le rendement ; d'autre part, de faire participer l'Etat aux bénéfices — affirmés scandaleux — que réalisent les armateurs.

Meilleur rendement et bénéfice pécuniaire, vous reconnaissez au passage les arguments classiques des théoriciens de la nationalisation. Ils n'eurent, au début, aucun succès: la Commission du budget estima que la réquisition générale de la flotte marchande exposerait le Trésor à un aléa considérable (rapport Ajam, 7. 7. 16), et la question paraissait enterrée quand, en janvier 1918, M. Bouisson remplaça M. Lémery comme haut commissaire aux Transports maritimes.

Le 10 février 1918, une loi prononçait la réquisition générale, et un décret du 15 réglait les détails d'exécution : M. Bouisson avait mené les choses avec une vigueur qui faisait dire au rapporteur, M. Bergeon (p. 52) : « La réquisition de notre flotte commerciale a été improvisée, au lieu d'être préparée par une étude approfondie. »

L'échec de la Flotte d'État.

L'État ne sut pas exploiter les navires existants.

En prenant ainsi la direction suprême de toute notre marine marchande, l'Etat — ou plutôt le haut commissaire — assumait une triple tâche :

a) Exploiter les navires existants ;

b) Remplacer les pertes résultant de la guerre ;

c) Reconstituer notre marine marchande en vue du rôle qui lui incombait à la paix.

Nous examinerons brièvement la façon dont il s'est acquitté de cette triple fonction.

La réquisition donne à l'Etat la mainmise sur le navire, mais elle ne comporte pas par elle-même le droit de contraindre l'armateur à gérer le navire réquisitionné ; d'autre part, M. Bouisson ne pouvait attendre, pour appliquer ses théories, d'avoir organisé de toutes pièces les énormes services que nécessite une aussi vaste entreprise d'armement : il résolut la difficulté en *réquisitionnant pour ainsi dire toute l'organisation de l'armement français* au moyen d'un texte dit « contrat de gérance », aux termes duquel (art. 1er) :

« Le gérant s'engage à exploiter, pour le compte de l'Etat, et sous la direction du commissaire aux Transports maritimes, les navires qui lui sont confiés en gérance dans la limite raisonnable qui correspond à ses moyens d'action. A cet effet, il met à la disposition du Gouvernement français son organisation technique et commerciale, qu'il s'engage à compléter en tant que de besoin. »

Voilà le principe : la marine marchande française est bien tout entière dans les mains de l'Etat.

On aperçoit immédiatement quelles difficultés présentent la coordination et la direction simultanée de toutes ces entreprises diverses, complexes, dans lesquelles on vient de fausser le rouage essentiel, celui qui donne l'impulsion, en réduisant les chefs au simple rôle de transmetteurs d'ordres.

En vain recourt-on, n'ayant voulu ni prévoir ni organiser, à l'arme traditionnelle des pouvoirs impuissants : le contrôle non pas de l'exécution des ordres donnés — puisqu'il n'y en a pas, — mais du fonctionnement du système.

Limité, pour la métropole, à quatre contrôleurs volants, le contrôle se borne à de rares visites dans chaque centre : ces délégués constatent, *a posteriori*, certaines erreurs, certains vices de fonctionnement,

ils les signalent... mais n'ont ni compétence ni autorité pour les faire disparaître.

Aussi les résultats sont-ils immédiatement déplorables : pour vous donner une idée de la façon dont les choses se passent, sans allonger outre mesure cet exposé, je me bornerai à vous citer un exemple.

« Le *Lieutenant-Jean-Laurent* est inscrit en chargement en douane à Marseille le 7 mars 1918. Son chargement commence le 9 ; le 11 le navire est réquisitionné ; le 13, ordre de décharger la marchandise à bord.

» Le 20, reprise du chargement. Le navire quitte enfin le port le 11 avril, ayant mis trente-quatre jours à charger une cargaison de 3 695 tonnes en lourd, ce qui représente une moyenne de chargement de 120 tonnes par jour. Il a perdu ainsi plus de vingt jours, soit, à 22 000 francs de frais par jour, une dépense improductive de 440 000 francs.

» Parti le 11, il arrive le 24 à Salonique, où il reste dix-huit jours, ce qui représente une moyenne de déchargement de 200 tonnes par jour environ. Reparti le 12 mai, après avoir chargé 700 tonnes de minerai comme lest, il rentre à son port de départ le 20 du même mois.

» Avant d'effectuer son deuxième voyage, il reste à quai du 27 mai au 14 juin, soit dix-neuf jours, à attendre sa nouvelle destination... » (1)

Comment s'étonner de faits semblables, lorsqu'on sait qu'à Oran, par exemple, le directeur du transit est un avocat de Paris, et celui d'un de nos grands ports, un officier de cavalerie de réserve ?

M. Bergeon, dès la fin de 1918, concluait dans son rapport que, dans ces conditions, « on obtient comme utilisation du tonnage le minimum, alors qu'il serait nécessaire d'obtenir le maximum pour remédier à sa pénurie ».

Pour résumer, le rapporteur de la Commission de la marine marchande estimait que « le déficit, *pendant les six premiers mois* de l'administration du Commissariat, sur le tonnage dont nous disposions précédemment, a dépassé 2 500 000 tonnes ». Aussi nocif que trois mois intense de guerre sous-marine a été le système étatiste en six mois. Voilà l'accroissement de rendement annoncé par le manifeste du parti socialiste.

Dans la suite, la situation ne fait que s'aggraver ; les rapports d'escale, qui devraient permettre le relevé des frets à encaisser, des dépenses engagées pour réparations, tous les éléments de la comptabilité commerciale, ces rapports « ne parviennent jamais régulièrement, arrivent presque toujours incomplets; de plus, un certain nombre de capitaines et d'agents ne se donnent pas la peine d'en expédier ».

Devant l'impossibilité de se rendre compte de la situation, on décide, à la fin de 1919, de faire la part du feu et d'ouvrir, à partir du 1er janvier 1920, un nouveau compte dit de la *Flotte en gérance*, pour « trancher avec le passé et pouvoir instaurer des procédés commerciaux de gestion ».

En principe, rien de mieux — on est en paix, — l'expérience coûteuse des deux années passées va servir, l'industrie des Transports maritimes traverse une ère de prospérité exceptionnelle : les conditions sont donc particulièrement favorables aux succès de l'expérience étatiste. On va donc pouvoir administrer la preuve éclatante de la supériorité du système étatiste. Le compte *Flotte en gérance* est, théoriquement, ouvert à partir du *1er janvier 1920*.

L'organisme chargé de centraliser les renseignements relatifs à cette flotte n'est créé que par arrêté du *8 mars 1920*. Le personnel squelettique affecté à ces services n'entre en fonctions que du *20 au 25 avril*.

Le bureau des résultats d'exploitation, chargé de fournir à la fois les résultats provisoires des voyages (comptabilité commerciale) et les comptes définitifs (comptabilité administrative), ne comprend d'abord que 2 personnes, 3 à partir du 1er juin, 5 du 1er juillet au 1er février 1921, *pour 850 navires*. Inutile de dire que ces malheureux employés sont immédiatement et définitivement débordés.

Aussi, le 29 septembre 1920, le directeur du contrôle constate-t-il que les « méthodes d'exploitation actuelles aboutissent à une gestion des plus pitoyables, pour ne pas dire des plus scandaleuses ». (Rapport au sous-secrétaire d'Etat.)

Voilà le verdict de l'expérience, il semble qu'on n'en puisse pas imaginer de plus clair.

Cela n'empêche pas le sous-secrétaire d'Etat d'accuser, à la fin de 1919, un bénéfice net de 109 millions, pour quinze mois d'exploitation ; étant donné que le fonds de roulement mis à la disposition des Transports maritimes était de 350 millions, le résultat financier serait très convenable.

Il ne résiste malheureusement pas à l'examen qui a été entrepris, d'une part par M. M. Bloch, procureur général près de la Cour des Comptes, président du Comité supérieur d'enquête, d'autre part par M. Morinaud, rapporteur de la Commission de la marine marchande, qui donne, en 30 pages de son substantiel travail, tous les détails de cet examen.

Ce qui frappe tout d'abord, c'est que les statistiques des mouvements qui avaient été établies avec soin avant l'arrivée de M. Bouisson, ont été minutieusement non pas égarées, mais détruites, de sorte que toute comparaison, tout contrôle, sont impossibles.

On remarque ensuite que le bilan fourni par le sous-secrétaire d'Etat « ne ressemble en rien au bilan d'une exploitation commerciale. Il ne résulte pas des écritures, mais a été établi a l'aide de procédés évaluatifs en ce qui concerne notamment les restes à recouvrer sur les frets et les dépenses à régulariser. On n'y voit figurer ni compte d'établissement, ni amortissement, sauf pour une très faible partie des navires appartenant à l'Etat, ni provision pour faire face aux dépenses de réparations ». (Bloch, p. 153.)

Le bénéfice n'est donc qu'apparent, et l'établissement de la situation véritable fera ressortir un déficit considérable.

M. Morinaud évalue ce déficit à 243 millions pour la période qui s'étend jusqu'à l'ouverture du compte *Flotte en gérance* (1er janvier 1920), c'est-à-dire où tous les armateurs, même improvisés, ont fait des bénéfices — pour celui-ci, le déficit au 1er mars 1921 serait de 44 millions.

Le déficit d'exploitation serait donc de 287 millions... Mais, ajoute M. Morinaud, il est presque certain que des dépenses engagées ne figurent pas à compte — et les seules choses qu'on puisse affirmer, c'est :

1° Qu'il y a un gros déficit ;

2° Que le service des Transports maritimes ne sait pas où il en est, et exploite à l'aventure, sans pouvoir dire s'il est en bénéfice ou en perte.

En mars 1921, le sous-secrétaire d'Etat, M. Rio, déclare au Sénat : « La Flotte d'Etat coûte à la France 1 million par jour. »

Voilà les bénéfices financiers que la gestion étatiste a assurés à la collectivité.

L'État fut impuissant à reconstituer notre marine marchande.

L'exploitation, nous l'avons vu, n'était qu'une des faces du problème qui se posait au chef de la Marine d'État. Il devait aussi — et c'était peut-être,

(1) Extrait du rapport de M. Bergeon, député, au nom de la Commission de la Marine marchande, p. 111.

en vue de l'avenir, le côté le plus important de sa tâche — combler les vides que la guerre sous-marine creusait dans les rangs de notre marine marchande, et mettre, par une active politique d'achats et de constructions neuves, notre flotte commerciale à même de jouer son rôle pendant les hostilités et au retour de la paix.

M. Bouisson a affirmé, à maintes reprises, qu'il comprenait l'importance de cette tâche, et le 28 décembre 1918 il annonçait à la Chambre que ses plans donneraient en 1924 au pays une flotte commerciale de 6 millions de tonnes, dont les deux tiers absolument neufs, — alors qu'en 1914 nous avions seulement 2 500 000 tonnes.

Que reste-t-il de ces promesses ?

Nous ne suivrons pas l'administration de la Flotte d'Etat dans le détail de ses achats ou de ses commandes aux divers chantiers de construction. Il n'est que juste de mentionner les difficultés, parfois considérables, auxquelles elle s'est heurtée : du fait de l'état de guerre nos arsenaux travaillaient pour les armées, françaises et alliées, les chantiers privés consacraient aux fournitures de guerre la plupart des ressources en hommes et en matériel dont ils disposaient ; enfin, les puissances étrangères, alliées ou neutres, se réservaient la quasi-totalité de la production de leurs chantiers et interdisaient en principe les ventes ou commandes de navires.

Quoi qu'il en soit, à trois reprises, des crédits furent votés au haut commissaire pour « achats et constructions » — leur total se monte à 850 millions.

Sur ces crédits, ont été commandés :

			Portée en tonnes.
Aux Etats-Unis :	133	navires..........	336 800 t.
Au Japon :	5	—	22 800 t.
En Angleterre :	1	—	
En France :	184	—	
Au total :	323	unités	

Le prix à payer, compte tenu des divers facteurs qui entrent dans sa détermination définitive, dépasse 1 500 millions, soit un dépassement de crédits de plus de 600 millions environ.

Mais, parmi ces 323 navires, figurent :

94 navires en bois d'une valeur moins que médiocre :

5 chalands type *Le Parmentier*, qu'on affirma être inchavirables et insubmersibles, et qui devaient être les propotypes d'une longue série — estimés originairement à 24 millions, ces navires ont coûté 80 millions ; — or, ils ont tout juste pu effectuer la traversée des Etats-Unis en France et, inutilisables, ont dû être désarmés dès leur arrivée ;

30 cargos type *Gharb*, trop petits et de construction défectueuse ;

102 chalands en béton — 17 seulement ont été livrés ; ils se sont montrés inutilisables, au point que M. Rio, sous-secrétaire d'Etat, a dû demander la résiliation des marchés.

Restent donc : 323 — 231 = 92 unités, dont 24 remorqueurs. — C'est à cela que se réduit la tranche utilisable de la Flotte d'Etat.

La valeur, en octobre 1922, de l'ensemble de cette flotte constituée depuis moins de quatre ans, ne saurait donc guère dépasser 250 millions, soit une perte nette de 1 milliard 2 à 300 millions, sur le seul compte d'achats et de constructions neuves.

Pour souligner la portée de cette constatation, il faut rappeler qu'en 1919 les armateurs français demandaient à racheter la Flotte d'Etat, les transports maritimes traversant à cette époque une phase d'exceptionnelle activité, entraînant une élévation considérable du prix de la tonne de navire (quatre fois plus qu'en 1922), qui passait en ce moment par un maximum. En acceptant les offres qui lui étaient faites, l'Etat serait arrivé à réduire sa perte à un chiffre très faible et peut-être même à couvrir ses débours, tandis que les armateurs, exploitant dans de bonnes conditions, estiment qu'ils y auraient trouvé leur compte.

« Cela eût été simple et facile, écrit le secrétaire général du Comité des Armateurs (1), si la Flotte d'Etat n'avait été qu'un expédient de guerre ; mais aux yeux de son créateur, M. Bouisson, et de ses amis socialistes, elle revêtait le caractère d'un principe. Elle réalisait une première nationalisation partielle, et dès lors elle devenait intangible. Il a fallu, pour décider sa liquidation, que les résultats déficitaires de son exploitation fussent dénoncés à la tribune par un sous-secrétaire d'Etat courageux et soucieux de ses responsabilités. Quand le Parlement a appris de sa bouche que, en dehors de la perte résultant de son acquisition, la Flotte d'Etat coûtait à la France plus d'un million de francs par jour, il s'est décidé à la supprimer. »

Pour nous en tenir au seul bilan financier, cette expérience de trois ans se solde donc par un déficit net de 1 500 millions. Elle a eu des résultats moins faciles à chiffrer, mais aussi néfastes, en ce qui concerne la désorganisation des services — lignes importantes abandonnées et prises par nos rivaux — et les progrès de l'indiscipline. Peut-on s'en étonner quand l'on sait qu'un bras droit de M. Bouisson était M. Grunebaum Ballin, juif et cousin du puissant directeur de la Hambourg-Amerika-Linie — et qu'un des collaborateurs les plus influents était ce M. Mas qui, hier encore chef-adjoint du cabinet de M. Rio et représentant le Gouvernement au sein du Conseil d'administration des Messageries Maritimes, service pour lequel il touchait des tantièmes — était, en même temps, l'âme du mouvement de grève, dirigé à la fois contre le Gouvernement et les Compagnies ?

Ce simple exemple, choisi au sommet, me dispense d'insister, mais suffit à vous indiquer que les hommes qui l'ont conduite ont eu une large part dans l'échec de cette vaste expérience.

La cause de cet échec : le mal socialiste.

Croyance à l'égale bonté originelle de tous les hommes

Il n'en faudrait pas conclure que seule l'application a été défectueuse et que le fiasco de la tentative laisse intact le principe de l'exploitation étatiste — que, conduite par des hommes prudents, honnêtes et compétents, et dans des circonstances normales, une entreprise de ce genre pourrait, devrait même réussir.

C'est là l'erreur dangereuse que commettent, de bonne foi, encore de nos jours, beaucoup d'esprits imprégnés des idées philosophiques du XVIIIe siècle : on fait, par hypothèse, abstraction du facteur humain, en imaginant des hommes abstraits, doués de toutes les qualités nécessaires, dépourvus d'appétits et d'instincts, on construit en l'air tout un mécanisme idéal ; on constate qu'il n'y a aucune raison pour que cela ne marche pas, et on passe à l'application, avec la foi enthousiaste et aveugle des jacobins de tous les temps, si bien analysés par Taine dans les *Origines ;* on ferme les yeux aux leçons de l'expérience ; on s'irrite contre les circonstances et contre les hommes, coupables de ne pas se plier aux exigences de la doctrine ; et les meneurs ont ensuite beau jeu pour exploiter les déceptions des disciples naïfs aux yeux desquels ils ont fait miroiter d'admirables perspectives.

---

(1) *Revue des Sciences politiques*, oct.-déc. 1921, p. 11.

Pour que les utopies socialistes — en particulier la « nationalisation » — soient réalisables, il faudrait que le postulat de Rousseau soit vrai, c'est-à-dire que les hommes naissent et demeurent tous *également parfaits ;* c'est sur ce dogme que reposent, en dernière analyse, toutes ces doctrines qui finissent par faire de l'État une sorte de divinité chargée de pourvoir à tous les besoins, et qui voient dans la fourmilière ou la ruche l'idéal de l'humanité.

Suppression de l'initiative personnelle.

En réalité, l'immense majorité des hommes — et c'est avec elle qu'il faut compter — ne se compose ni de héros ni de saints, mais d'êtres faibles, sensibles surtout à ce qui les touche personnellement, et l'art de gouverner consiste à rendre aussi rares que possible les conflits inévitables entre le devoir et l'intérêt de chacun.

L'observation la plus élémentaire nous montre qu'on travaille de bon cœur quand on travaille pour soi, — moins volontiers déjà pour un patron, et que, quand ce patron est cette collectivité anonyme qui s'appelle l'État, le sens du rendement et l'idée de responsabilité finissent par s'atténuer au point de disparaître.

Cela s'observe même dans les sphères élevées, où l'initiative, si nécessaire cependant, est rendue pratiquement impossible par toutes les entraves inséparables d'une organisation d'Etat.

Inséparables, dis-je, parce qu'en effet toutes les règles si compliquées de la comptabilité publique n'ont au fond qu'un but : mettre ceux qui détiennent le pouvoir et manient les fonds à l'abri de la tentation même de préférer leur intérêt particulier à l'intérêt général.

Dans une entreprise d'Etat, l'intérêt particulier doit disparaître. Or, c'est précisément l'intérêt particulier qui est le ressort de toutes les entreprises privées — et il suffit de comparer la quiétude du fonctionnaire aux incessantes préoccupations d'un homme d'affaires pour comprendre que, seuls, la jouissance du commandement et l'espoir de bénéfices proportionnés aux risques courus peuvent déterminer des hommes à porter, nuit et jour, l'écrasant fardeau d'une entreprise industrielle et commerciale.

Il est dans la nature du commerce et de l'industrie d'être lucratifs, tandis qu'au contraire les fonctions de l'Etat réclament le désintéressement ; le mépris de l'argent et des avantages personnels a toujours été la première qualité requise du juge et du soldat, qui sont le type des serviteurs de l'Etat.

Le langage courant ne s'y trompe pas. Dites de quelqu'un : Il s'est enrichi — vous faites son éloge s'il s'agit d'un homme d'affaires, et vous le déconsidérez si c'est un fonctionnaire. L'opinion publique juge même sévèrement ceux qui, ayant quitté des fonctions publiques, tirent avantage de la notoriété qu'ils ont pu y acquérir.

Dans sa besogne journalière, l'homme a besoin d'un idéal, — gagner de l'argent, c'est un idéal, servir c'en est un autre ; on peut choisir, mais entre les deux il n'y a pas de commune mesure de la nature humaine.

Or, tous les systèmes socialistes, fidèles à leur commune origine, asservissent l'individu à l'Etat et méconnaissent absolument les ressorts les plus importants, les aspirations les plus légitimes de la nature humaine. Ils suppriment les raisons — égoïstes ou nobles — du travail et du dévouement.

C'est pourquoi, sans méconnaître la part des causes secondes — fautes des hommes, erreur des méthodes, rigidité excessive des règles administratives — dans l'échec de l'expérience de la Flotte d'Etat, c'est à une erreur de principe que nous n'hésitons pas à attribuer cet échec lamentable.

Et c'est ce qui nous explique que, répétées par d'autres hommes, dans d'autres domaines ou dans d'autres pays, les mêmes tentatives aient toujours abouti au même insuccès.

Cette erreur, à la base de laquelle il y a toute une philosophie, fait empiéter l'Etat — cette entité anonyme et abstraite — sur le domaine légitime de l'activité individuelle, jusqu'à supprimer l'initiative individuelle.

Elle dérive, avec une implacable logique, de la simple affirmation de la bonté originelle de l'Homme : admettez qu'il naît bon et niez la vie future, et, si vous êtes conséquent avec vous-même, après avoir *aboli la propriété et dissous la famille*, vous arriverez à concevoir l'Etatisme sous sa forme la plus absolue, le communisme, comme le seul idéal capable de satisfaire ces aspirations vers la justice et le bonheur que tout homme porte en lui-même.

Oubli des principes chrétiens.

A quelle cause attribuer ces désastres, qui frappent avec une fatalité implacable des entreprises aussi différentes que la Flotte d'Etat et la République des Soviets ?

A l'oubli de cette vérité fondamentale, que l'antiquité avait déjà observée et formulait : *homo homini lupus* — et dont le christianisme seul a pu fournir l'explication par le dogme du péché originel : depuis la faute du premier homme, ses descendants naissent enclins au mal.

Partez de la conception chrétienne de l'homme, et vous verrez immédiatement le défaut commun à tant de systèmes différents, proposés ou essayés depuis deux cents ans ; à tous il manque la *pierre angulaire*, l'humble conscience de la vraie nature de l'homme et de sa dépendance vis-à-vis de Dieu.

Creusez profondément, et, sous les théories les plus spécieuses et parfois les plus séduisantes, vous retrouverez le *non serviam*, le cri de révolte de l'orgueil et de la sensualité. C'est à cette profondeur, et là seulement, que vous trouverez le mot de toutes ces tentatives, et le secret de leur échec. On nie Dieu, on veut jouir, la vie est brève. Pourquoi obéirais-je à celui-ci et pourquoi celui-là serait-il mieux partagé que moi ? Socialisme, étatisme, communisme sont les étapes, mais ce ne sont que des étapes, et le seul terme possible, c'est l'anarchie.

Le remède au mal socialiste.

Rendre à l'Évangile sa place.

Quant au remède, il est unique, lui aussi : c'est de remettre l'Evangile à sa place, dans le cœur de chaque homme et dans le texte de chaque loi.

L'Evangile, où, comme dans la personne même du Christ, le divin se mêle intimement à l'humain, de sorte qu'aucune des grandeurs comme aucune des faiblesses de l'homme n'y est méconnue, — et que le souci de son indépendance, de sa liberté et de son bonheur, même temporel, s'allie à l'affirmation des grands principes d'autorité, d'obéissance, de travail, et que tout s'harmonise, s'unifie et s'élève dans la loi fondamentale de la charité.

Peu de métiers requièrent autant que celui de la mer la pratique, au moins inconsciente, des vertus essentielles du christianisme, l'obéissance et le sacrifice. Des siècles de vie maritime ont façonné, sur les diverses côtes du globe, et en particulier celles de la France, des races rudes, sans doute, mais dont l'âme a plus que d'autres besoin d'un idéal pour résister dans les terribles luttes de l'Océan et de la

vie. C'est sans doute pour cela — du moins l'ai-je souvent pensé — que Notre-Seigneur, voulant aller aux plus pauvres et aux plus déshérités, a choisi d'humbles marins, des gens de mer, pour les premiers confidents de sa mission.

Ce qu'il advient lorsqu'on réussit à substituer dans les cœurs et dans les lois la lueur fuligineuse des passions humaines à la chaude clarté de l'Evangile, les chiffres que je vous ai cités tout à l'heure le révèlent aux plus matérialistes, — et s'il se rencontrait malgré tout des sceptiques, qu'ils regardent le triste spectacle auquel nous assistons et qui est une conséquence de la perversion des esprits : les marins en train de détruire, de leurs propres mains, l'instrument même de leur existence, et de consommer dans leur aveuglement la ruine définitive de l'industrie qui fait vivre eux, leurs familles et leur pays.

Le malaise de la marine marchande n'est qu'une « manifestation locale d'une maladie générale ».

Je m'excuse, Messieurs, de m'être laissé emporter par mon sujet, jusqu'à vous exposer des conclusions qu'il vous appartenait beaucoup plus qu'à moi-même de tirer des faits — et que vous serez peut-être tentés de trouver d'une généralité bien décevante.

Peut-être attendiez-vous de moi l'énumération des mesures par lesquelles le mal fait par l'expérience étatiste peut être réparé, et notre marine marchande replacée au rang qu'elle doit occuper si nous voulons que la France se relève ; je ne l'ai pas fait, parce que le malaise dont souffre notre marine marchande m'apparaît comme une simple manifestation locale d'une maladie générale. Ce n'est pas à l'éruption périodique et superficielle qu'il faut s'attaquer pour guérir le malade : c'est au germe même du mal, — et ce germe, j'ai tenté de vous le montrer, c'est l'esprit révolutionnaire, cet esprit antichrétien dans lequel Joseph de Maistre discernait dès l'origine la marque de Satan.

En m'invitant à vous parler de la Flotte d'Etat, votre éminent Président, M. de Lamarzelle, m'écrivait : « C'est le plus bel exemple d'ilote ivre qu'on puisse citer. » J'ai pensé qu'il ne suffisait pas de vous décrire les faux pas de l'esclave titubant, mais qu'il fallait rechercher la cause de son état, la liqueur dont il s'était abreuvé. J'ai tenté de vous montrer que « nos dents sont agacées, à cause du verjus qu'ont mangé nos Pères ». Puissé-je, en le faisant, avoir contribué, pour ma modeste part, à ce grand mouvement dont vous êtes les bons ouvriers, qui ramène la France à Celui qui est la vraie vigne et le véritable Vigneron (1).

(1) Cf. également, de M. Le Cour Grandmaison, un remarquable discours prononcé le 24 3. 22, à la Chambre, sur la Conférence de Washington, où fut réglé le désarmement naval, et les graves injustices qui y furent commises à l'égard de la France, injustices dont M. Briand a été rendu responsable : *D. C.*, t. 7, col. 771-800. (Note de la *D. C.*)

L'histoire contemporaine chez nos communistes

« Du Liberty Hall à la rue de Madrid »

De l'*Humanité* (20. 3. 23) :

Pour parler de la grande industrie lourde allemande, on dit Stinnes ; pour parler de l'industrie lourde française, on dit le *Comité des Forges*, ou même plus impersonnellement encore *la rue de Madrid*, là où sont les bureaux du Comité des Forges et de ses associés.

L'industrie lourde n'a pas, en effet, revêtu en France le caractère personnel qu'elle revêtit aux Etats-Unis à la fin du siècle dernier et qu'elle revêt en Allemagne aujourd'hui. La métallurgie française ne possède point de Carnegie ou de Stinnes. Elle n'est point dominée par un homme ; elle est dirigée par un groupe d'hommes à peu près équivalents en valeur et en puissance, dont aucun n'est parvenu à s'imposer aux autres, et même n'a peut-être jamais cherché à s'imposer.

Nous sommes bien obligés parfois de personnaliser, pour les besoins de l'action, et de nous en prendre plus spécialement à de Wendel, qui est le président actuel du Comité, ou à Schneider, qui en est la plus vieille noblesse ; mais, en réalité, ni l'un ni l'autre de ces deux hommes ne joue un rôle prééminent. Le Comité des Forges n'est pas plus Wendel de Jœuf que Lévy de Châtillon-Commentry, pas plus Schneider du Creusot que Dreun de Longwy ; ce n'est pas davantage Pinot, le secrétaire quasi perpétuel, homme médiocre entouré d'hommes plus médiocres encore. Le Comité des Forges, c'est l'ensemble de tout cela. L'industrie lourde française ne connaît point de Napoléon, elle ne connaît que des oligarques.

C'est ce qui fait sa puissance. C'est ce qui fait que le Comité des Forges est autrement redoutable que le grand magnat allemand. Hugo Stinnes ne représente que lui ; le Comité des Forges est l'expression globale de toute une industrie. Le Comité des Forges n'exprime point les intérêts particuliers de tel ou tel, il obéit aux intérêts généraux du capitalisme métallurgique. Le Comité des Forges est un organisme de classe.

Leurs Excellences du Comité des Forges (1)

L'influence du Comité des Forges sur la vie sociale actuelle est capitale. C'est le Comité des Forges qui dirige toute la vie politique, morale et économique, des classes bourgeoises. Ceci, parce qu'il est la métallurgie, et que la métallurgie, depuis la fin du siècle dernier, est l'industrie qui joue le rôle dominant dans l'économie mondiale.

On ne peut comprendre l'histoire du capitalisme qu'à la lumière de ce fait essentiel ; au cours des trente dernières années du siècle dernier, le rôle dirigeant dans l'économie capitaliste est passé de l'industrie textile à l'industrie métallurgique ; la métallurgie lorraine a remplacé comme pivot de l'économie mondiale l'industrie textile du Lancashire. En conséquence, la rue de Madrid a remplacé Manchester comme organisme dirigeant des classes bourgeoises.

Pendant plus d'un demi-siècle, ce fut Manchester qui gouverna le monde ; durant un demi-siècle, ce furent les intérêts propres aux filateurs et aux tisseurs du Lancashire qui déterminèrent la politique mondiale du capitalisme. Aujourd'hui, ce sont les intérêts propres aux métallurgistes de Briey qui déterminent la politique du capitalisme européen.

De l'école de Manchester à la rue de Madrid.

La rue de Madrid a remplacé Manchester comme organisme dirigeant, mais quelle différence dans les politiques suivies !

L'industrie textile et la métallurgie ont des conditions de développement extrêmement différentes ; aussi la politique suivie par le capitalisme sous la direction de l'une et sous la direction de l'autre est-elle entièrement opposée.

(1) Les sous-titres sont de l'*Humanité.*

La politique de Manchester se résumait en un mot : liberté. Libre concurrence, libre échange, telles furent les doctrines en économie ; libéralisme, pacifisme, telles furent celles en politique.

Aujourd'hui, sous la férule du Comité des Forges, la bourgeoisie capitaliste renverse les vieilles idoles que Manchester lui avait fait élever. La philosophie de la métallurgie, ce n'est point le libéralisme, c'est l'impérialisme. Et c'est pourquoi nous voyons politiciens, économistes, moralistes, intellectuels de toute sorte qui s'imaginent dans leur vanité créer les idées, alors qu'ils ne font qu'exprimer celles que les classes se sont forgées au cours de leurs luttes économiques, pratiquer et défendre l'autorité au lieu de la liberté, préparer et glorifier la guerre au lieu de la paix.

Les industriels du Lancashire ont célébré leur victoire, la victoire du textile et du libre échange, en édifiant dans leur capitale un vaste hall, le plus vaste de l'époque, pouvant contenir 6 000 auditeurs, et qui est dédié à la liberté. Une salle de réunions publiques, où librement le peuple vient entendre de libres discussions, c'est bien là le symbole de la politique de Manchester.

Soyez tranquilles ! le Comité des Forges n'édifiera point, lui, les salles de meetings. Si vous voulez voir ce qu'est le Comité des Forges, allez à son siège, rue de Madrid. Là aussi se trouve un symbole.

Autorité, domination.

Le 5 et le 7 de la rue de Madrid forment un uniforme et vaste bâtiment, à la façade plate, sans ornements ni inscriptions, les fenêtres grillées, l'aspect d'un couvent. Et, en effet, c'est presque un couvent. Ce sont les locaux d'un pensionnat de Jésuites pour jeunes gens de bonne famille. Le pensionnat n'occupe plus qu'une partie de son ancien immeuble. Le Comité des Forges s'est installé dans le restant, et rien ne distingue à l'intérieur, si ce n'est un ravalement plus récent, le siège des métallurgistes français de celui des soldats du Pape.

Et ceci est dans l'ordre ! Car c'est bien la Compagnie de Jésus qu'évoque inévitablement à l'esprit le Comité des Forges. A la différence de celui-là, celui-ci possède une solide base économique, mais l'idéologie qu'il en a tirée va rejoindre celle des disciples d'Ignace de Loyola.

Autorité et domination, tels furent les mots d'ordre des Jésuites ; autorité et domination, tels sont les principes dont le Comité des Forges, avec une admirable ténacité et en conformité avec les exigences de son industrie, poursuit la réalisation.

Il n'est point jusqu'à l'anonymat, jusqu'à l'impersonnalité, chers à la Compagnie de Jésus, qu'on ne retrouve au Comité des Forges. On ne travaille point pour soi, on travaille pour l'ordre. Ce n'est point la gloire individuelle, c'est la puissance collective qu'on poursuit. Luther et Calvin sont immortels ; qui connaît le nom des généraux des Jésuites ? Le souvenir de Cobden et de Bright est encore vivant ; qui se souviendra demain de M. Pinot ?

L'action des Jésuites a néanmoins imprégné toute la vie morale de plusieurs générations ; celle du Comité des Forges dirige aujourd'hui la vie politique des classes dirigeantes.

Mais, de même que la création de Loyola ne fit que sonner le glas de la domination du Pape et annoncer l'avènement de la société moderne, de même l'arrivée au pouvoir du Comité des Forges ne fait que sonner le glas de la domination bourgeoise et annoncer l'avènement du prolétariat.

Le triomphe des éléments d'autorité et de domination est le signe de la décrépitude d'une civilisation.

R. Louzon.

Notes et Lectures

OPINION ET TYPOGRAPHIE

D'un article de M. Lucien Romier dans l'*Opinion* (26. 1. 23) sur la « Presse, force incomprise » :

Le grand, l'immense changement qui s'est accompli dans la conduite de l'opinion publique depuis vingt ans, c'est que l'opinion ne se fait plus par la réflexion, elle se fait par les yeux. Autrement dit, l'opinion commune apprécie l'importance des événements ou, pour mieux dire, leur grosseur, non plus d'après la démonstration plus ou moins persuasive que peut en faire un écrivain ou journaliste, mais d'après la mise en page et la composition typographique. Et c'est si vrai que deux lecteurs lisant séparément la même nouvelle ou le même télégramme dans deux journaux distincts, réagiront d'une manière tout à fait différente à l'égard de cette nouvelle si l'un de ces journaux l'a « montée en épingle » et l'autre insérée sous une rubrique quelconque.

Or, la chose équivaut pratiquement à une domestication complète non pas sans doute du lecteur très attentif, mais de la foule. L'esprit hâtif s'insurgera plus ou moins contre les raisonnements ou les tendances d'un article. Il ne saurait s'insurger contre la présentation matérielle d'un fait brutal, présentation qui lui semble découler de la qualité intrinsèque du fait.

Notez que la typographie obtient là des résultats psychologiques que n'obtiendra jamais l'image ou la photographie. Car la typographie, outre qu'elle fournit la synthèse d'un événement dont l'image n'est qu'un fragment mort, comporte, par la seule grosseur ou disposition des lettres, un jugement à la fois sur la portée historique et sur les conséquences de cet événement. Supposez que demain Constantinople soit détruite par un incendie. Le fait passera dans une « nouvelle en trois lignes » sans attirer l'attention de plus d'un millier de personnes. Vous pouvez donner une photographie de l'incendie, et obtenir un peu plus d'émotion. Mais il suffira qu'un grand journal publie en lettres majuscules, sur trois colonnes de sa première page, les mots : « Une capitale du monde anéantie », pour que la plus humble des concierges, ignorant si Constantinople est en Turquie ou en Chine, ait le cœur serré. Terrible force entre les mains du metteur en pages, et force invulnérable, puisque si les mots ont une responsabilité, les lettres n'en ont pas.

Ainsi se fait l'opinion... Et l'on peut dire sans paradoxe que les vrais journaux d'opinion ne sont pas les journaux qui publient les meilleurs articles, mais ceux qui manient avec le plus de virtuosité l'art de la mise en page.

Cet art n'est pas simple. Il dispose de claviers nombreux et de nuances infinies... Un grand directeur de journal a les réflexes et les manies d'un harmoniste.

ALBUM DE LA « D. C. »

La presse est l'œuvre par excellence. Il arrivera un temps où elle sera l'unique moyen de donner la vérité au peuple. Léon XIII.

[Cité par *S. C. Toulouse*, 3. 9. 22.]

Le plus grand effort de l'amitié n'est pas de montrer nos défauts à un ami, c'est de lui faire voir les siens. La Rochefoucauld.

« L'ACTION CATHOLIQUE »

Œuvres nouvelles

LES SECRÉTARIATS SOCIAUX

De la *Revue des Jeunes* (10. 3. 23) :

« L'œuvre des Secrétariats sociaux est à la fois la chose la plus désirée et la plus méconnue », nous disait un jour, parlant de ces institutions, un de nos amis. « Interrogez, en effet, continuait-il, un de ces catholiques pétris de bonnes intentions qui font profession de se lamenter sur les progrès des maux à caractère social, et vous verrez qu'il réclamera, comme mesure de défense, la réalisation d'un immense programme dans lequel la réforme des idées et des mœurs, la lutte contre le socialisme, l'utilisation de toutes les formes d'action sociale sont comprises, avec beaucoup d'autres tâches non moins étendues et difficiles. Et si, répondant à ses vues, vous lui montrez que cette œuvre entraîne des exigences telles qu'il faudrait ouvrir partout comme de vastes chantiers où, incessamment, une foule de défricheurs et de bâtisseurs s'empresse à reconstruire la cité sociale chrétienne, il s'éloignera découragé, craignant que vous ne lui mettiez un outil en mains au lieu de frapper, devant lui, le coup de baguette magique qui fera surgir, tout neuf, l'édifice entrevu dans un rêve. »

L'auteur de ces lignes, parues dans la *Chronique sociale de France* (1), a ramassé dans une même image la tâche des Secrétariats sociaux et les difficultés qu'elle rencontre. Enorme par son but autant que par la multitude de moyens qu'elle met en jeu, elle écarte par là même l'affluence de concours qui permettrait de la réaliser.

DÉFINITION

Moyens d'unir et de servir toutes les œuvres.

Mais il n'est pas, Dieu merci ! que des grincheux et des découragés. Le chantier sera plus petit, mais on y prendra l'outil en mains. Ne forment-ils pas, au surplus, une multitude, ces hommes d'œuvres disséminés dans tous les recoins de France, toujours prêts à donner le dévouement de leur personne à toute forme d'action généreuse ? Ne sont-ils pas aussi une multitude, ces autres hommes qui se sont voués à une action particulière, créant et faisant vivre un groupement, une institution économique, un établissement social ou charitable ?

Les chantiers ? Ils sont ouverts en réalité ; dans chacun l'on travaille à quelque partie de l'édifice social chrétien. Les ouvriers ? Ils existent, postés le long de toutes les lignes de l'édifice... Mais tous n'ont pas reçu un emploi et il reste des parties négligées. On observe aussi que les travailleurs d'une même besogne ne suivent pas tous le même plan ; et que dans des besognes voisines on s'ignore, parfois on se contrecarre, comme s'il n'existait pas de plan d'ensemble ; et encore qu'on a massé sur un point, quelquefois secondaire, une foule d'ouvriers, tandis que la main-d'œuvre à côté fait défaut ; et cet « à côté », c'est souvent quelque contrefort, quelque couverture sans lesquels l'œuvre à laquelle on s'acharne va s'écrouler...

L'objet propre d'un Secrétariat social ne serait pas de prendre en charge la construction de l'édifice en assumant l'ouverture de tous les chantiers. Mais s'il pouvait établir entre eux un lien, s'il suscitait ceux qui manquent, s'il orientait la main-d'œuvre sur les points ignorés ou mal pourvus..., ne remplirait-il pas un rôle éminemment propre à faciliter la tâche commune ?

Ce Secrétariat va-t-il donc diriger ? Son délégué se présentera-t-il, nouveau venu, au milieu de vétérans de l'action, brandissant un plan magnifique dans sa fraîcheur et son amplitude en proclamant : « Placez-vous sous mon commandement » ? Pareille conception apporterait, il n'est pas besoin de le démontrer, un remède pire que les défauts à corriger. Pas plus qu'il ne prétend assumer tous les soins de la réforme sociale, le Secrétariat social n'ambitionne de gouverner les chantiers. Après avoir limité son rôle, c'est la première précision qu'il convient d'apporter pour dessiner son caractère.

L'idée des Secrétariats sociaux a été sinon découverte — car ici et là elle s'appliquait sans avoir pleine conscience d'elle-même — du moins dégagée et vulgarisée, en France, par une brochure de M. Victor Bettencourt et du R. P. Rutten (1). Exposant la pensée initiatrice, qui est de mener une action organisée, M. Bettencourt déclarait : « Je ne rêve pas d'une unité impossible, mais d'une union nécessaire. » Cette union, il ne s'agit pas de l'imposer, mais de s'en constituer le serviteur. Et c'est bien différent ! Sur la liberté de quelle œuvre entreprendra-t-il si, à telle d'entre ces œuvres qui réclame un appui, le Secrétariat social fait connaître l'institution qui précisément le lui fournira ? Quelle volonté contraindra-t-il s'il aiguille des aspirations d'apostolat ? Quelle place usurpera-t-il si, trouvant une commune dépourvue, il y fonde l'organisme qui répond aux vœux des habitants ?

M. Bettencourt définissait les Secrétariats : « Des centres d'informations et d'études qui acquièrent pour donner, qui s'instruisent pour enseigner et conseiller. » Et encore : « Le Secrétariat social n'est pas un comité directeur, c'est un office de renseignements, un centre d'informations, un poste de secours. » On voit dans quelle mesure, par cela même qu'au lieu de gouverner les œuvres il se met à leur service, un Secrétariat peut être un instrument d'union : placé à un carrefour, il accueille... et il renvoie ; il renvoie homme ou institution vers l'œuvre désirée ; il renvoie muni du plan d'action, de la méthode, du moyen ; il accueille ensemble ceux qui se cherchent ; s'il lui arrive de fédérer, ce n'est pas à son profit ; il crée quand on le lui demande, où on lui demande ; ouvre-t-il un service commun, situé à son « carrefour » même, c'est qu'on l'en aura prié ; dans le rayon de ses routes, il fonde le poste utile si, ce qu'il aimerait mieux, il ne peut le faire établir par une initiative capable d'y pourvoir. Ainsi, toujours à la disposition de ceux qui l'appellent et soutenant les initiatives qu'il a pu susciter, se trouve-t-il accorder l'action, parce qu'il rapproche, et parce que, sans étaler un plan présomptueux, il n'agit pas sans directives.

(1) Numéro de février 1921 : « L'opportunité des Secrétariats sociaux », par C. L.

(1) *Une fondation nécessaire. Les Secrétariats d'œuvres sociales.* (Paris, Gabalda, 1907.)

SOUMISSION AUX DIRECTIONS DE L'ÉGLISE

Un plan de l'édifice social ? Il le possède... mais il ne l'a pas inventé ! Quelle sotte prétention ce serait, pour des catholiques, que de rêver une société différente de celle que façonne incessamment l'Eglise divine ! Les hommes qui se vouent à l'œuvre d'un Secrétariat ont écouté les enseignements de l'Eglise ; dans la besogne pratique, ils rencontrent des conditions de fait : ils ont dû les observer patiemment ; appliquer les grands principes à des situations concrètes, telle est la règle à laquelle se soumettra leur action. Ils se montreront attentifs à recueillir les leçons du Chef suprême, garantis dans la rectitude par leur soumission aux directions de leur évêque ; leur rôle sera d'utiliser les lois et les institutions pour les faire servir au but dont ne se détachent pas leurs regards : l'ordre social chrétien.

Services d'ordre collectif. Centres d'action.

Ainsi se précise un second trait de caractère : les Secrétariats sociaux sont faits pour rendre des services d'ordre collectif ; ils ne sont pas destinés à prêter secours aux personnes dans leurs intérêts particuliers : leur domaine propre, ce sont les institutions. Il arrive que des Secrétariats offrent leur aide pour la solution d'affaires privées, que même ils aient une organisation permanente dans ce but ; ce faisant, ils suppléent à des lacunes, ils font office de « Secrétariats du Peuple », dont l'essence même est le service des individus ; et ils font bien d'agir ainsi, mais ce n'est point leur objet propre ; ils n'y trouvent pas leur caractère spécifique.

Celui-ci, formé des deux traits principaux que nous avons dégagés, peut s'exprimer dans cette définition : le Secrétariat social est une organisation qui a pour but, dans une région déterminée, de prêter appui à toutes les œuvres sociales, à toutes les bonnes volontés. Il est donc essentiellement un *centre d'action* ; et ce corollaire vient compléter d'un troisième trait la physionomie du Secrétariat.

Informé de la doctrine et observant les conditions sociales — conditions générales fournies par les institutions, conditions de fait recueillies sur le terrain à travailler, — le Secrétariat mène cette étude dans la pensée constante de l'action. Il laisse à d'autres — avec qui le contact est gardé — le soin de l'architecture, et se contente du rôle d'entrepreneur. Ses services, il les offre à tous ceux qui veulent réaliser le plan de l'architecte. Il ne dirige pas les œuvres, il les sert.

FORMES D'ACTIVITÉ

« Action sur les esprits. »

L'ENSEIGNEMENT SOCIAL

Quelles seront, en fait, les formes d'activité d'un Secrétariat social ? Elles découlent de l'esprit directeur de l'institution : appliquer les principes chrétiens de l'ordre social, cela comporte une action sur les esprits et une action sur les choses.

Aucun Secrétariat ne se fonde sans mettre en tête de la liste de ses « services » l'enseignement social : conférences, auxquelles il donnera volontiers la forme de cours sociaux suivis s'adressant à un public déterminé, afin de faire œuvre d'éducation ; journées sociales, consacrées à la propagande pour ouvrir un champ d'action ou implanter une idée immédiatement réalisable ; semaines sociales régionales, qui rapprocheront les militants et prépareront une campagne ; rédaction et diffusion de tracts, voire de périodiques ; campagnes d'opinion, avec tout l'appareil qu'elles comportent : affichages, meetings, pétitions. Mention spéciale doit être accordée aux cercles d'études, qu'il n'appartient que rarement aux Secrétariats de fonder, mais à qui un concours très recherché sera fourni si on les aide à dresser leurs programmes, à les remplir, si l'on a la chance de leur procurer des conseillers.

Il n'est aucun des Secrétariats français qui n'énumère ces services parmi les fonctions qu'il assume : la propagande par conférences est leur pain quotidien, et les lecteurs de cette *Revue* sont trop informés du mouvement catholique pour n'avoir pas observé la multiplication des « journées » et des « semaines ». Chaque Secrétariat, par ailleurs, se consacre aux besognes particulières opportunes : on sait tout ce qu'a fait Lyon pour outiller les cercles d'études ; ceux-ci forment la base du Secrétariat de Provence, qui est une fédération ; à Paris, les conseils et directions demandés pour les cercles d'études entrent pour une proportion notable dans le nombre des consultations. A côté de tel Secrétariat, celui de Lille, par exemple, fonctionne une école de conférenciers ; tel autre s'attache à former des propagandistes syndicaux, masculins... et féminins. Quelques-uns possèdent une bibliothèque de prêt.

LA DOCUMENTATION SOCIALE

Le service d'enseignement social se prolonge dans deux directions : on a pressenti ses contacts avec le domaine de la documentation ; il conduit aussi dans la voie des fondations sociales.

La documentation constitue un rôle à coup sûr essentiel. Il faut que l'on puisse trouver au Secrétariat les renseignements sur toutes les matières sociales et sur les organismes qui les mettent en œuvre. Nous ferons grâce au lecteur de la sèche énumération des fichiers, des dossiers, qui permettent de trouver le document utile. Une bibliothèque, modeste mais pourvue de manuels, guides et annuaires, une collection de revues principalement documentaires, des cartons renfermant les pièces relatives à chaque sujet, complètent le petit arsenal indispensable. Ainsi se prépare l'action sur les choses ; car, selon sa constante pensée, le Secrétariat prétend avoir réuni de la sorte des matériaux pour des réalisations ; sans doute ne refuse-t-il pas d'ouvrir ses dossiers à des hommes d'étude — ainsi plusieurs thèses de doctorat se sont-elles composées dans la salle de travail du Secrétariat parisien, — mais son dossier sur l'habitation à bon marché, sur la coopération, servira davantage à informer un réalisateur qu'un théoricien, ses fiches législatives à guider une démarche qu'une étude.

Pour remplir cette conception, le document doit vivre en quelque sorte. Aussi le service de documentation ne va-t-il pas sans celui des consultations : ils se compénètrent au point que le visiteur n'arrive guère aux renseignements morts qu'à travers la personne des secrétaires : à ceux-ci principalement servent, livres, fiches et dossiers, et, s'ils les abandonnent aux mains du consultant, ce n'est qu'après avoir précisé, choisi, commenté.

Il est une autre manière de conduire au seuil de l'action : elle consiste à remettre le chercheur entre des mains compétentes. Des organismes se consacrent à une tâche déterminée : le Secrétariat gâcherait son temps et mentirait à son esprit s'il doublait ces œuvres spécialistes. Vis-à-vis d'elles il sert d'intermédiaire ; les fils qu'il a patiemment réunis ne jouent pas le rôle de mailles emprisonnantes mais de réseau de transmission. Ce réseau relie parfois œuvre à œuvre, et le Secrétariat se trouve alors, à sa grande joie, lieu de rencontre où se coordonnent les efforts pour le bien commun.

« Action sur les choses. »

L'ACTION INDIVIDUELLE

Documentation et consultations ne se confinent donc pas dans le domaine de la propagande intellectuelle ; tenant par un côté à l'enseignement social, elles sont attirées par l'aimant qui oriente toute l'activité des Secrétariats : la réalisation. L'enseignement social lui-même, avons-nous dit, laisse derrière lui du concret.

Après avoir pris contact des esprits, le Secrétariat souhaite les gagner à son apostolat et en faire des ouvriers de son œuvre. Avec leur troupe grossissante, il assurera la diffusion de ses initiatives. Ainsi, par ses conférences, le Secrétariat de Franche-Comté cherche-t-il à susciter des groupes d' « Union sociale » qui seront le milieu de germination de syndicats, de mutualités, de toute institution dont l'opportunité se révélera. Les Secrétariats, sauf l'exception lorraine qui se justifie par des motifs particuliers, ne considèrent pas comme leur mission de grouper autour d'eux les forces catholiques ; mais il rentre bien dans leur rôle de semer des noyaux d'action sociale. Plus souvent que des groupes, ce seront des individualités choisies, tels les correspondants cantonaux de l'Isère et de la Vendée, agents d'information quand ils regardent le centre, de réalisation quand ils se retournent vers leur localité.

L'ACTION SOCIALE — EXEMPLES VÉCUS

Est-il possible maintenant de décrire les services que les Secrétariats installent sous des noms divers, que l'on pourrait accoler sous le titre générique « action sociale » ? Mieux vaut procéder par exemples vécus.

Mais d'abord, distinguons une façon indirecte de concourir à la naissance et à l'entretien des institutions : par l'entremise du service de contentieux. A lui on demandera — et fréquemment ! — la rédaction et la revision de statuts ; c'est lui qui donnera les consultations juridiques pour la création et le fonctionnement des groupements économiques et sociaux : syndicats, coopératives, mutualités, sociétés de crédit, sociétés d'éducation populaire, etc.

Jetons à présent un coup d'œil sur les Secrétariats disséminés dans les provinces.

A Besançon, le Secrétariat de Franche-Comté est le centre de la fédération comtoise des sociétés de secours mutuels, qui possède une caisse autonome de retraites, et de l'Association comtoise pour la protection des veuves et des orphelins de la guerre : il les administre — et nous trouvons ici un exemple d'institutions installées, par besoin, au centre de notre « carrefour ». Mais il ne dirige pas la Fédération des syndicats, dont il est le siège et qu'il contribue tant à promouvoir, ni la quantité d'œuvres auxquelles il prête son concours le plus pratique. Il a ouvert un cercle pour donner une solution au problème de l'utilisation des loisirs des travailleurs : salle de jeux et de lecture, cinéma, chœur de chant, groupes d'étude.

Ce n'est pas ici un inventaire, mais un exemple. De même pour le Secrétariat de Grenoble, avec sa « Ruche Populaire » de la Maison Saint-Bruno, qui renferme mutuelles, caisses diverses, service de placement... Grenoble s'attache à multiplier les centres de propagande agricole, sans négliger les industriels et les commerçants, groupés en section patronale, ni les ouvriers, qui ont aussi leur section pour l'organisation syndicale.

Les enquêtes de Bordeaux ont eu du retentissement : on sait que le Secrétariat du Sud-Ouest en a mené dernièrement sur la grave question de la dépopulation ; l'organisation syndicale agraire des Landes lui doit infiniment ; les incessantes réunions de propagande tenues dans toute la Gascogne et au delà ont maintenu une activité sociale trop féconde pour être ici détaillée.

A Toulouse nous trouverions des cours professionnels (loi Astier [1]) ; le Secrétariat a soutenu l'action syndicale chrétienne particulièrement dans le centre de Mazamet, où les catholiques sont en butte à la persécution de la C. G. T. ; chez lui, quelques industriels ont étudié un projet de caisse de compensation ; grâce à lui s'est fondée une coopérative de production.

Ne nous attardons pas, laissant bien des choses, pour faire une courte visite au Secrétariat de Saint-Etienne, qui exerce principalement son action dans le champ industriel et qui, pour ne parler que de la section ouvrière, a donné naissance à un Secrétariat intersyndical, une Union départementale des syndicats masculins, une Union mixte, un syndicat du tissage.

Passons dans une région agricole : la Vendée. Négligeant les nombreuses enquêtes et les propagandes aussi variées que soutenues du Secrétariat de La Roche-sur-Yon, nous noterons qu'il a inspecté, en 1920, en 1921, la comptabilité de quarante Caisses rurales, qu'il fait fonctionner la Caisse centrale vendéenne de crédit, la Mutualité des Pupilles de la Nation, assure la marche de l'œuvre des projections, qu'il a fondé trente-trois associations cantonales de veuves et orphelins de la guerre, secondé la création du syndicat féminin de La Roche, qu'il possède un service de placement très actif.

A Bergerac, on rencontrerait une puissante coopérative, des mutualités, un service de placement ; à Angers, la Caisse mutualiste autonome des retraites ouvrières... Mais ce voyage d'exploration ne suffit-il point pour ouvrir des perspectives sur l'action sociale des Secrétariats ? Nous n'avons pas d'autre but et ne prétendions nullement passer une revue : sans quoi, nous encourrions le reproche d'avoir laissé dans l'ombre plus encore de Secrétariats que nous n'en avons cité. Pour garantir que nous n'avons pas cherché un classement, nous nous contenterons d'observer que nous laissons les amis en compagnie du doyen des Secrétariats, celui de Lyon, arbre aux innombrables rameaux !

Les Secrétariats sociaux, « centres d'impulsion et d'organisation ».

Il apparaît bien que les Secrétariats sociaux sont des « centres d'impulsion et d'organisation ». On s'en rendrait mieux compte encore si, au lieu d'énumérer des créations directes, centralisées, on pouvait suivre l'action journalière des Secrétariats, celle qui absorbe la meilleure part de leur activité, et qui consiste à prêter secours aux œuvres et aux institutions pour se fonder et vivre, aux hommes d'action pour mettre en pratique la législation sociale.

Ainsi un Secrétariat sera-t-il conduit à enseigner les formalités de constitution d'une œuvre, indiquer la marche à suivre pour une opération de crédit en matière d'habitations ouvrières, guider l'institution des retraites ouvrières dans une usine, documenter sur les allocations familiales, renseigner sur la taxe des spectacles et le droit des pauvres, faire con-

---

(1) Loi du 25. 7. 19, instituant l'enseignement technique industriel ou commercial, c'est-à-dire, sans préjudice d'un complément d'enseignement général, l'étude théorique et pratique des sciences et des arts ou métiers en vue de l'industrie ou du commerce : *in extenso* dans *Documentation Catholique*, t. 2, pp. 234-240. (Note de la *D. C.*)

naître les banques prêtant aux démobilisés, composer une bibliothèque syndicale, fournir la législation coopérative..., répondre à cent autres questions d'une variété inépuisable. De la date de sa réouverture — mai 1919 — à son deuxième anniversaire, le Secrétariat de Paris a répondu de la sorte à 1 400 consultations d'ordre juridique, documentaire ou pratique ; les Secrétariats de province ne le lui cèdent en rien.

L'UNION DES SECRÉTARIATS SOCIAUX

Ces centres d'action se trouvent répartis à peu près uniformément sur toute l'étendue du pays. A notre connaissance, il en existe 29 :

Agen, 57, rue Grande-Horloge ;
Angers, 3, rue Rabelais ;
Arras, 31, boulevard Carnot ;
Aurillac, 6, rue Guy-de-Veyre ;
Beauvais, 29, place du Franc-Marché ;
Bergerac, 11, boulevard Montaigne ;
Besançon, 9, rue Moncey ;
Blois, 24, rue Chermonton ;
Bordeaux, 64, rue Saint-Rémi ;
Caen, 45, rue des Carmes ;
Dijon, 19, rue Vauban ;
Grenoble, 24, rue Nicolas-Chorier ;
Laval, 88, rue de Rennes ;
Lille, 23, rue de la Justice ;
Limoges, 9, faubourg Croix-Mandonnaud ;
Lyon, 16, rue du Plat ;
Metz, 2, place Sainte-Croix ;
Montpellier, 20, rue Trésoriers-de-la-Bourse ;
Nantes, 11, rue du Chapeau-Rouge ;
Paris, 31, rue de Bellechasse ;
Provence (Marseille, Aix, Draguignan), 4, rue Dieudé, Marseille ;
Rennes, 6, rue Martenot ;
La Roche-sur-Yon, 23, place Napoléon ;
Rodez, 2, boulevard de Guizard ;
Rouen, 8, rue Jeanne-d'Arc ;
Saint-Etienne, 4, rue Mi-Carême ;
Toulouse, 1, rue d'Astorg ;
Tours, 58, boulevard Heurteloup ;
Versailles, 5 *bis*, rue d'Anjou.

Certains de ces Secrétariats ont une circonscription régionale, les autres se restreignent à un diocèse.

Ceux d'entre eux dont le nom est imprimé en *italiques* — soit 22 — appartiennent à l'Union des Secrétariats sociaux, qui s'est constituée en octobre 1921 afin d'entretenir entre les adhérents un perpétuel échange de vues et de services, et de faciliter leur entente sur les campagnes à poursuivre ou les réalisations à promouvoir en commun.

En adhérant à l'Union, les Secrétariats gardent leur autonomie, c'est-à-dire restent maîtres de leur direction et de leur action ; l'orientation commune est procurée par un Conseil national formé des représentants de tous les Secrétariats unis, qui se réunissent à Paris deux fois l'an. Les mesures exécutoires ou urgentes sont assurées par le Secrétariat de Paris, qui remplit ainsi les fonctions de Secrétariat de l'Union.

Pratiquement, les Secrétariats se sont rendu quelques services : renseignements, rôle d'intermédiaire ; mais, si l'Union prédispose à cet échange, elle n'apparaît pas ici comme déterminante. C'est dans le domaine de l'action extérieure que le concert des efforts se manifeste. Au cours des premiers mois de son existence, l'Union a mené deux enquêtes : l'une sur l'application des lois sociales, et cette enquête a provoqué un certain mouvement ; l'autre sur les coopératives indépendantes, qui a conduit à organiser le Congrès coopératif d'avril 1922, où s'est fondée la Fédération des coopératives indépendantes ; d'autre part, cette deuxième enquête a permis une petite mobilisation lors de l'élection à l'Office national des Pupilles de la Nation, et le candidat du collège des coopératives indépendantes, M. J. Zamanski, est arrivé au chiffre encourageant de 200 voix contre 300 à l'élu ; enfin, l'Union a pris une part active à la campagne pour le repos dominical, ainsi qu'en ont témoigné les nombreuses affiches portant la signature de Secrétariats sociaux.

L'Union a le ferme propos d'intensifier cette action commune, qu'elle compte appliquer d'abord — persévérant dans la ligne esquissée — à la défense du repos dominical, à l'extension du mouvement coopératif, à la fondation de bureaux d'orientation professionnelle, à la collaboration à l'enquête sur la population menée en vue de la Semaine sociale de 1923, puis aussi au soutien du syndicalisme catholique, en même temps qu'elle veut multiplier les journées sociales ou congrès sociaux pour propager ses doctrines et son programme.

Situation des Secrétariats par rapport aux œuvres.

La situation des Secrétariats sociaux par rapport aux œuvres est bien nette : les Secrétariats ne prétendent pas se subordonner les œuvres et les diriger : vis-à-vis d'elles, comme vis-à-vis des hommes d'action, ils représentent un organisme de rapprochement sur le terrain des réalisations pratiques. Mais, d'autre part, ils n'abdiquent pas, pour servir, leur pensée propre : ils s'intègrent dans le mouvement qui s'attache à instaurer un ordre social chrétien en appliquant les doctrines du « catholicisme social ». Quelle est donc leur situation par rapport au mouvement des catholiques sociaux ?

Les Secrétariats ne sont pas organes d'étude, avons-nous dit : c'est qu'ils restent en liaison avec les groupes de l'Union d'études des catholiques sociaux, qui se réunissent souvent à leur siège même et confondent les membres des deux organisations.

Les Secrétariats, disions-nous encore, laissent à d'autres la tâche de l'architecte : c'est qu'ils se tiennent dans la sphère d'influence des Semaines sociales. Semaines sociales au centre, foyer de doctrine où ne se donne qu'un enseignement ; — Union d'études, qui prolonge en permanence l'œuvre des Semaines et vulgarise les principes, abordant ainsi, par son point de contact avec l'étude, le terrain de l'action ; — Secrétariats sociaux, auxquels est remise la partie « réalisation », qui est leur raison d'être : tel se dessine le réseau de l'organisation des catholiques sociaux.

Cette armature n'est pas exclusive : elle n'absorbe pas — elle non plus — ni n'exclut les organisations grandes ou petites qui travaillent à l'étude ou à la réalisation du catholicisme social ; à cette œuvre d'autres organisations s'adonnent qui même ont parfois avec les Secrétariats sociaux des liens de parenté plus étroits (groupes d'étude, associations de jeunesse qui ont formé les artisans du Secrétariat), ou des rapports plus suivis (centres syndicaux, comités de propagandistes). Mais ces organisations ont leur cadre, plus général ou plus restreint — cadre autrement tracé, simplement.

Les courants sont divers, mais tous coulent vers le même océan. A tous ceux qui les suivent, le Secrétariat social s'offre comme ouvrier, dès lors qu'ils se guident à la lumière du même phare : la doctrine du catholicisme, telle qu'elle résulte des enseignements pontificaux.

Maurice Eblé,
Secrétaire général du Secrétariat social de Paris.

LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE CANONIQUES ET CIVILES

Dicastères romains.

S. Congrégation du Saint-Office

LETTRE « OPTIME NOVIT » ADRESSÉE AUX ORDINAIRES sur le jeûne eucharistique avant la messe

ILLUSTRISSIME ET RÉVÉRENDISSIME SEIGNEUR,

[illegible] scrupuleux la loi ecclésiastique du jeûne eucharistique — particulièrement pour les [illegible] doivent célébrer le très saint sacrifice [illegible] continuer d'en exiger à l'avenir la stricte observation [illegible] tique établie en vue d'assurer le respect dû au corps réel du Christ tourne au détriment du corps mystique du Christ ou compromette le salut des âmes. Les prêtres ont à s'acquitter, les jours de fête, d'un [illegible] ristique les fidèles qui leur sont confiés ; de plus, en raison de leur nombre restreint, beaucoup se voient forcés de biner, et cela bien souvent dans des localités fort éloignées, d'accès difficile, sous un climat rigoureux, ou en d'autres circonstances très pénibles. C'est pourquoi, après mûr examen, cette Suprême Sacrée Congrégation du Saint-Office a résolu d'apporter par des dispenses appropriées quelque adoucissement à cette loi du jeûne, dans certains cas et à des conditions déterminées.

Chaque fois donc que, conformément au canon 806 § 2, des prêtres auront à célébrer deux fois le même jour ou devront monter au saint autel à une heure très tardive, s'il leur est impossible sans grave dommage d'observer dans toute sa [illegible] la loi du jeûne eucharistique, soit à cause de leur faiblesse de santé, soit en raison des fatigues excessives du ministère sacré, ou pour d'autres motifs raisonnables, les Ordinaires pourront recourir à cette Suprême Congrégation en lui faisant un exposé détaillé de toutes les circonstances. La Sacrée Congrégation prendra des mesures opportunes selon la diversité des situations (soit en accordant elle-même des dispenses pour chaque cas, soit en concédant même des pouvoirs ordinaires aux Évêques si une nécessité véritable et dûment reconnue le requiert absolument). Pour les cas plus urgents où le temps manque de recourir au Saint-Siège, ces pouvoirs sont, dès maintenant, accordés à Votre Grandeur, qui les exercera personnellement, et les décisions de Votre Grandeur engageront gravement sa conscience. On observera les conditions suivantes : on pourra prendre quelque chose sous forme de liquide, à l'exclusion des boissons enivrantes ; tout scandale sera évité et le Saint-Siège sera informé [illegible]

Cette atténuation d'une loi si grave sera autorisée, il importe de le préciser, seulement lorsque le bien spirituel des fidèles l'exigera et non en vue de [illegible] son avantage personnel.

[illegible] dans [illegible], avec l'approbation de Sa Sainteté le pape Pie XI, afin de rendre plus facile et plus fécond votre ministère pastoral, je demande au [illegible] de vous accorder tout le bonheur que [illegible] pouvez souhaiter.

Rome, du Palais du Saint-Office, le 22 mars [illegible]

RAPHAËL, card. MERRY DEL VAL, *secrétaire.*

(Traduit du latin par la *Documentation Catholique.*)

Commentaires pratiques.

SÉMINAIRES ET SYNDICATS

Du *Recrutement Sacerdotal* (mars 1923) :

Au lendemain de la loi de Séparation, les grands et petits séminaires [illegible] de la loi du 12 juillet 1875, [illegible] liberté de l'enseignement supérieur, les seconds [illegible] deux lois ne s'occupent que des études et de la discipline des maisons d'enseignement, et c'est pourquoi, pour établir sur des bases légales la possession des biens mobiliers et immobiliers qui leur étaient nécessaires, les Écoles cléricales et les Écoles supérieures de Théologie ont dû recourir aux procédés du droit commun sous lesquels l'Église recherche vainement, depuis près de vingt ans, un abri fait à sa taille : sociétés anonymes, sociétés civiles, associations, tontines, et surtout propriété individuelle... Aucun de ces procédés ne me paraît présenter les avantages que nous offre désormais le régime syndical.

I. — La matière des syndicats ou associations professionnelles — les deux termes sont légalement synonymes — est régie par les lois du 21 mars 1884 et du 12 mars 1920 (1). La loi de 1884 donnait exclusivement pour objet aux syndicats « l'étude et la défense des intérêts économiques, industriels, com[illegible] tel que l'a rédigé la loi de 1920, est autrement compréhensif : désormais les syndicats peuvent, devant [illegible] à la partie civile, relativement aux faits portant un préjudice direct ou indirect à l'intérêt collectif de la profession qu'ils représentent ; ils peuvent créer, administrer ou subventionner des *œuvres professionnelles*, quelles qu'elles soient, comme des institutions de prévoyance, des œuvres d'éducation [illegible]

(1) Texte dans la *D. C.* [illegible] 3, pp. 439-441. (Note de la *Documentation Catholique*.)

(2) Voir *Documentation* [illegible] 207 (article de M. [illegible] toutes les [illegible]

[illegible] -cœur, de [illegible] surgir de [illegible] du Code p[illegible] s ; cela tient aussi [illegible] apparaît plutôt aujo[illegible] [illegible] issant de conservati[illegible] [illegible] peu à peu, par une réaction [illegible] Duthoit a parfaitement marqué [illegible] étapes (2), l'esprit individualiste de 1884 [illegible] disparu, et la conception [illegible]

[illegible] l'exercice [illegible] par exemple [illegible] fonds pour [illegible]

[illegible] dit expres[illegible] Nous [illegible]

[illegible] et [illegible] sont [illegible]

[illegible]

et en quadruple exemplaire (1), devant le maire de la commune où le syndicat a son siège social.

b) Aucune immixtion indiscrète du pouvoir civil n'est prévue par les lois syndicales ; il faut simplement, d'après l'art. 4 § 3 de la loi de 1884, que, après le dépôt initial de la déclaration et des statuts, une nouvelle déclaration soit faite, dans les mêmes formes, de tous les changements apportés à l'administration ou aux statuts. Aucun contrôle de l'emploi ou de la gestion des biens syndicaux n'est imposé.

c) Grâce aux dons manuels, qui sont parfaitement légaux, les syndicats ecclésiastiques peuvent acquérir un avoir mobilier considérable sans payer de droits de mutation. Ces droits ne doivent être acquittés, en effet, que dans deux cas qu'il est facile d'éviter : 1° au cas de déclaration du don par le donataire dans un acte ou écrit présenté à l'Enregistrement ; 2° au cas de reconnaissance judiciaire, c'est-à-dire de constatation du don par jugement.

d) En ce qui a trait à la rédaction des statuts, rien n'est obligatoire, sauf ce qui concerne les points suivants : l'art. 4 de la loi de 1884 impose aux fondateurs d'un syndicat de déclarer les noms des administrateurs ou directeurs ; il faut donc prévoir un conseil d'administration ou tout au moins un organe de direction. De son côté, l'art. 7 de la loi de 1920 mentionne l'assemblée générale comme chargée de pourvoir, à défaut de dispositions statutaires, à la dévolution des biens lorsqu'un syndicat est dissous ; il faut donc prévoir l'existence et le fonctionnement des assemblées générales, mais on conçoit fort bien des statuts qui s'en tiendraient à ces deux points et aux dispositions connexes et qui, pour tout le reste, renverraient à un règlement intérieur, dont les pouvoirs publics n'ont pas à connaître.

e) Un syndicat peut n'admettre parmi ses membres qu'un nombre très restreint d'adhérents, ou bien il peut réserver à quelques-uns seulement les voix délibératives, suivant ce qui est établi, par exemple, par les statuts de l'Union du Sud-Est, qui groupe plus de 800 syndicats agricoles mixtes. Enfin on voit, à l'heure actuelle, tel ou tel syndicat de commerçants déclarer, dans ses statuts, que son président sera désigné soit par la Chambre de commerce, soit par le président de cette Chambre, et cette procédure est considérée comme régulière : par analogie, rien ne semble empêcher les syndiqués ecclésiastiques d'adopter les principes du droit canon soit comme mode de désignation du président, soit comme source des pouvoirs administratifs.

f) L'art. 7 de la loi de 1920 déclare que, en cas de dissolution d'un syndicat, volontaire, statutaire, ou même prononcée par justice, « les biens de l'association seront dévolus conformément aux statuts, ou, à défaut de dispositions statutaires, suivant les règles déterminées en assemblée générale. En aucun cas, ils ne peuvent être répartis entre les membres adhérents ». Par suite, même dans l'hypothèse la plus défavorable, celle de la dissolution par justice, il pourra être pourvu, par une dévolution convenable, à ce que les biens syndicaux restent biens d'Eglise.

g) Il convient de noter, en dernier lieu, une nouvelle garantie de stabilité syndicale : d'après la loi de 1920, les immeubles et les objets mobiliers nécessaires aux réunions des syndicats, à leurs bibliothèques et à leurs cours d'instruction professionnelle, sont insaisissables.

(1) C'est, du moins, ce qu'exigent certains maires. (Note de l'auteur.) — Sur les formalités légales imposées aux syndicats, cf. AUGUSTE RIVET, *Documentation Catholique*, t. 6, pp. 338-342. (Note de la *D. C.*)

Nous croyons pouvoir conclure qu'il y a dans le régime syndical plus d'avantages que dans les divers régimes qui nous sont offerts pour abriter le patrimoine de l'Eglise, et notamment le temporel des séminaires. Du reste, les premiers essais de ce régime ont été faits en plusieurs diocèses, tels que ceux de Toulouse (avril 1922), d'Albi, de Viviers, et nous croyons pouvoir affirmer qu'il y rend de réels services.

Chanoine LUCIEN CROUZIL,
Professeur à l'Institut catholique de Toulouse (1).

Jurisprudence.

PROCESSIONS

Arrêté municipal les interdisant toutes. — Décision déjà ancienne, justifiée, d'après le ministre de l'Intérieur, par la vivacité des passions, et ayant servi de base à deux condamnations récentes du curé. — Impossibilité d'invoquer la nécessité de maintenir l'ordre public pour prohiber les cérémonies traditionnelles, notamment les visites processionnelles au cimetière. — Illégalité.

CONSEIL D'ÉTAT (Contentieux).

(Séance du 16 mars 1923.)

Présidence de M. J. ROMIEU.

LE CONSEIL D'ETAT,
Statuant au Contentieux,

Vu la requête présentée pour l'abbé Gauthier, curé de Saint-Viâtre (Loir-et-Cher), ladite requête enregistrée au secrétariat du Contentieux du Conseil d'Etat le 5 août 1922 et tendant à ce qu'il plaise au Conseil :

Attendu que, saisi d'un procès-verbal dressé contre le requérant, le 9 avr. 1922, pour avoir contrevenu aux prescriptions de l'art. 1er de l'arrêté du maire de Saint-Viâtre, en date du 24 juill. 1904, portant interdiction des processions et manifestations religieuses sur la voie publique, le Tribunal de simple police du canton de Salbris, par jugement du 20 juill. 1922, a sursis à statuer sur le fond jusqu'à ce que le Conseil d'Etat se soit prononcé sur la légalité dudit article ; que, par la généralité de ses termes, l'arrêté du maire de Saint-Viâtre, qui d'ailleurs ne se justifiait par aucun motif tiré de la nécessité de maintenir le bon ordre dans la commune, porte atteinte au libre exercice du culte ; que, notamment, il ne pouvait légalement interdire la visite processionnelle au cimetière, qui, depuis plusieurs siècles, et sans que jamais la tranquillité publique ait été troublée, a lieu le jour des Rameaux et le jour de la Toussaint ; qu'il ne pouvait davantage interdire le port du viatique, les convois funèbres et les autres cérémonies cultuelles qui sont traditionnelles dans la commune ;

Dire que l'arrêté du maire de Saint-Viâtre, en date du 24 juill. 1904, est entaché d'illégalité ;

Condamner la commune de Saint-Viâtre aux dépens ;

Vu le jugement du Tribunal de simple police du canton de Salbris, en date du 20 juill. 1922 ;

Vu l'arrêté du maire de Saint-Viâtre, en date du 24 juill. 1904 ;

(1) Au moment de la mise en pages, nous voyons annoncée dans les journaux la fondation au diocèse de Lyon, par S. Em. le cardinal Maurin, d'un *syndicat d'ecclésiastiques*, qui pourra notamment : « Créer, administrer, subventionner, en conformité des règles d'organisation du culte catholique, apostolique et romain, toutes œuvres professionnelles de prévoyance et d'assistance, *d'éducation et de recrutement* professionnels, cours et publications intéressant la profession. — Etc. ». (*Express du Midi*, 19 février 1923). (Note de l'auteur.) — On trouvera dans la *Documentation Catholique*, t. 9, col. 353-356 et col. 415-419, le texte intégral des statuts des syndicats ecclésiastiques de Viviers et de Lyon. (Note de la *D. C.*)

Vu les observations présentées par le ministre de l'Intérieur (1), en réponse à la communication qui lui a été donnée du pourvoi, lesdites observations enregistrées comme ci-dessus, le 24 oct. 1922, et tendant à ce qu'il plaise au Conseil déclarer légal l'arrêté du maire de Saint-Viâtre en date du 24 juill. 1904, par les motifs que ledit arrêté a été pris à une époque où les passions politiques et religieuses étaient très vives dans la commune, et dans le but de prévenir des désordres qui n'auraient pas manqué de se produire ; que d'ailleurs la validité de cet arrêté n'a, depuis dix-huit ans, jamais été contestée, et qu'en 1921 notamment le desservant a été condamné par le Tribunal de simple police sans avoir argué de l'illégalité de ses dispositions ;

Vu les observations en réplique présentées pour l'abbé Gauthier, lesdites observations enregistrées comme ci-dessus le 1er déc. 1922, et tendant aux mêmes fins que la requête par les mêmes moyens, et en outre par les motifs que l'illégalité d'un acte administratif ne saurait être couverte par aucune prescription ni par aucun acquiescement ; que les considérants très généraux de l'arrêté du maire de Saint-Viâtre ne font pas mention des passions politiques et religieuses auxquelles fait allusion le ministre de l'Intérieur dans ses observations ; que d'ailleurs, en admettant même que les passions politiques aient été vives dans la commune en 1904, elles n'auraient pu justifier l'interdiction générale, absolue et perpétuelle, des manifestations religieuses qui a été prononcée par l'arrêté dont s'agit ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Vu la loi du 5 avr. 1884, art. 97 ;

Vu la loi des 7-14 oct. 1790 ;

Vu la loi du 24 mai 1872 ;

Ouï M. Cuvelier, auditeur, en son rapport ;

Ouï Me Chassagnade-Belmin, avocat de l'abbé Gauthier, en ses observations ;

Ouï M. Rivet, maître des Requêtes, commissaire du Gouvernement, en ses conclusions ;

Sur les conclusions tendant à faire déclarer l'illégalité de l'arrêté du maire de Saint-Viâtre en date du 24 juill. 1904 :

Considérant que, par jugement en date du 20 juill. 1922, le Tribunal de simple police du canton de Salbris, saisi d'un procès-verbal de contravention dressé contre l'abbé Gauthier, curé de Saint-Viâtre, pour avoir contrevenu aux dispositions d'un arrêté du maire de cette commune, en date du 24 juill. 1904, en organisant une visite processionnelle au cimetière à l'occasion de la fête des Rameaux, le 9 avr. 1922, a sursis à statuer sur le fond jusqu'à ce que le Conseil d'Etat se soit prononcé sur la légalité de l'arrêté susmentionné du maire de Saint-Viâtre ;

Considérant que, par cet arrêté, le maire de Saint-Viâtre a interdit « les processions et autres manifestations religieuses dans les rues et places sur tout le territoire de la commune » ; que cette prohibition, par la généralité de ses termes, comprend les convois funèbres, le port du viatique et les cérémonies fondées sur les traditions locales, notamment la visite processionnelle au cimetière qui a lieu à Saint-Viâtre le jour de la Toussaint et le jour des Rameaux ; qu'aucun motif tiré de la nécessité de maintenir l'ordre public ne peut être invoqué pour justifier la prohibition générale ci-dessus rappelée, et que, dès lors, le requérant est fondé à soutenir que l'arrêté du maire de Saint-Viâtre est entaché d'illégalité ;

Sur les conclusions à fin de dépens :

Considérant que le pourvoi formé par l'abbé Gauthier tendant à faire apprécier par le Conseil d'Etat, sur renvoi de l'autorité judiciaire, la légalité de l'arrêté du maire de Saint-Viâtre en date du 24 juill. 1904 était, par sa nature, dispensé du ministère d'avocat et pouvait être enregistré en débet ; que, dès lors, les conclusions du requérant tendant à la condamnation de la commune de Saint-Viâtre aux dépens par lui exposés ne sauraient être accueillies ;

Décide :

Art. 1er. — Il est déclaré que l'arrêté susvisé du maire de Saint-Viâtre, en date du 24 juill. 1904, est entaché d'illégalité.

Art. 2. — Le surplus des conclusions de la requête est rejeté.

Art. 3. — Expédition de la présente décision sera transmise au ministre de l'Intérieur.

[Décision inédite ; correspondance particulière de la *Documentation Catholique.*]

---

(1) M. Maurice Maunoury.

MOBILIER DES ÉGLISES COMMUNALES

Brancard inscrit dans l'inventaire dressé par application de la loi de Séparation. — Transfert dans un local communal par ordre d'un adjoint. — Réparation du brancard effectuée aux frais de la commune : circonstance ne modifiant pas l'affectation cultuelle inscrite à l'art. 5 § 1er L. 2 janv. 1907. — Condamnation de l'adjoint à la restitution du brancard à l'église et au paiement de dommages-intérêts au curé.

Tribunal civil d'Angoulême.

(Audience du 22 janvier 1923.)

Le Tribunal,

Attendu qu'il est constant, en fait, que, le 18 juin dernier, M. F..., adjoint au maire de la commune de La Rochette, a fait conduire et remiser dans une grange appartenant à la commune un brancard servant aux sépultures, faisant partie du mobilier inventorié de l'église paroissiale de La Rochette, sous le prétexte que ce brancard était une propriété communale parce que depuis l'inventaire il avait été transformé et modifié aux frais et sur les ordres de la commune, qu'il servait au service extérieur des enterrements, et qu'il n'avait été remisé dans un local communal qu'alors qu'il se trouvait au cimetière ;

Attendu que le demandeur, desservant la paroisse de La Rochette, a assigné F..., personnellement, en restitution dudit brancard et en 1 000 francs de dommages-intérêts ; qu'à cette action le défendeur oppose d'abord une exception d'irrecevabilité tirée de ce que, en ordonnant le transport du brancard dans un local de la commune, il n'a agi que comme représentant de ladite commune, en sa qualité d'adjoint, remplaçant le maire empêché, et en exécution de la volonté de la généralité des habitants ;

Attendu que le brancard litigieux est enregistré sous le n° 5 dans l'inventaire des biens dépendant de la Fabrique paroissiale de La Rochette, dressé le 26 févr. 1906, en exécution de la loi du 9 déc. 1905 ; que l'origine du brancard est une circonstance sans intérêt ; que seule doit être prise en considération l'affectation de ce meuble au temps de la séparation des Eglises et de l'Etat, et le fait qu'il garnissait à ce moment l'église au sens de l'art. 5 § 1er de la loi du 2 janvier 1907 ; qu'il importe peu, en effet, que ce brancard ait été réparé par la commune ; qu'il est néanmoins demeuré grevé de la même servitude d'affectation cultuelle, dont il ne peut être détourné par le caprice d'un maire ou d'un adjoint ;

Attendu, dans ces conditions, que F..., en donnant l'ordre de s'emparer du brancard, ne saurait être considéré comme ayant agi en sa qualité d'administrateur de la commune de La Rochette pour faire entrer dans son domaine une chose qui lui appartenait ; qu'il a commis une voie de fait constituant, à sa charge, une faute se détachant de l'exercice de ses fonctions et engageant sa responsabilité personnelle ;

Qu'il est de principe en effet que, lorsqu'il s'agit d'un fait présentant les caractères d'un acte personnel distinct de tout acte administratif et n'étant subordonné à aucune interprétation préjudicielle d'acte ou de règlement administratif, la responsabilité de l'auteur doit être appréciée d'après les principes du droit commun ; que l'exception d'irrecevabilité par lui proposée doit donc être rejetée ;

Attendu, dans ces conditions, que, faisant droit à l'action formée par M. le curé Beau, il échet d'ordonner que, dans la huitaine du présent jugement, M. F... devra restituer à l'église de La Rochette le brancard dont s'agit ;

Attendu, quant aux dommages-intérêts réclamés, que la condamnation de F... aux entiers dépens doit en tenir lieu ;

Par ces motifs :

Condamne F... à restituer, dans la huitaine du présent jugement, à l'église de La Rochette, le brancard dont il s'est indûment emparé ;

Condamne personnellement le défendeur aux entiers dépens, et ce, à titre de dommages-intérêts envers M. le curé Beau.

(M. Lacroix, président ; — M. Mongibaux, procureur de la République ; — Me [illegible], plaidant pour l'abbé Beau ; — Me [illegible], plaidant pour M. F...)

[Correspondance particulière de la *Documentation Catholique.*]

DOSSIERS DE « LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE »

LE CINQUANTENAIRE de l'Association de N.-D. de Salut

Les fêtes jubilaires de l'Association de N.-D. de Salut se sont déroulées à Paris (1) *du 8 au 11 mars 1923, sous la présidence ou avec l'assistance, successivement, de S. Em. le cardinal Dubois, archevêque de Paris; de NN. SS. Chesnelong, archevêque de Sens; André du Bois de la Villerabel, archevêque de Rouen; Binet, évêque de Soissons; de la Celle, évêque de Nancy et Toul; Tissier, évêque de Châlons; Schoepfer, évêque de Tarbes et Lourdes.*

Rappelons que le 6 février 1873, il y a donc cinquante ans, se tenait la première Assemblée générale de cette Association, fondée un an plus tôt, le 24 janv. 1872, au couvent des Dames de l'Assomption à Auteuil.

La réunion constitutive avait eu lieu aux pieds de l'antique statue d'une Vierge (2), *dont le vocable devait devenir celui de la nouvelle Union.*

La pensée des initiateurs, les PP. Picard, 2e supérieur général des Augustins de l'Assomption, et Vincent de Paul Bailly, plus tard fondateur de la Croix *et de la* Maison de la Bonne Presse, *était d'organiser une œuvre de prières et d'apostolat pour les ouvriers.*

Cette semence devint un grand arbre, et en cinquante ans l'Association a entrepris et réalisé un nombre considérable d'œuvres : œuvres de prières individuelles et collectives, privées et publiques, nationales même en de graves circonstances; œuvres de pèlerinages en un temps où on les excluait de nos mœurs; œuvres de charité pour les pauvres malades, surtout ceux conduits à Lourdes; œuvres d'apostolat près des enfants et des ouvriers; œuvres de presse pour toutes les classes sociales, mais surtout pour le peuple; œuvres d'action catholique près du Parlement ou des pouvoirs publics; œuvres de guerre pendant la terrible tourmente qui vient de ravager le monde, etc.

Dès 1872, 74 archevêques et évêques avaient approuvé la nouvelle Association par un acte positif; à la fin de 1873, le nombre de ces approbations épiscopales était monté à 81.

Le 17 mai 1872, Pie IX, dans un Bref élogieux, avait constaté le « développement rapide de l'Association » et l'avait enrichie d'indulgences. Léon XIII, Pie X et Benoît XV ont accru encore ces précieuses faveurs, accordant même à l'œuvre un cardinal protecteur, qui est actuellement S. Em. le Cardinal Vannutelli, doyen du Sacré Collège. S. S. Pie XI a confirmé ces témoignages de bienveillance en envoyant pour ce jubilé une particulière bénédiction (1).

(1) Nous empruntons ces détails au rapport d'ensemble présenté par le R. P. EUTROPE CHARDAVOINE, sous-directeur de l'Association et organisateur de ces splendides solennités.

(2) La légende raconte que cette statue se trouvait placée à la porte de la Sainte Chapelle et qu'elle s'est inclinée en souriant quand Duns Scot vint à passer devant elle après la soutenance de sa thèse favorable à l'Immaculée Conception.

(1) Voici le texte de ce document :

« Dal Vaticano, 5 mars 1923.

» Au Très Révérend Père Directeur de l'Association de Notre-Dame de Salut, 4, avenue de Breteuil, Paris.

» MON TRÈS RÉVÉREND PÈRE,

» Notre Saint-Père le Pape Pie XI a appris avec plaisir que l' « Association de Notre-Dame de Salut » allait célébrer, à Paris, le cinquantenaire de sa fondation par un triduum solennel de prières et d'actions de grâces, du 8 au 11 mars prochain.

» Le Souverain Pontife se réjouit grandement du développement de cette Œuvre au cours de ce demi-siècle. Fondée pour travailler au salut de la France par la prière et par l'action catholique sous toutes ses formes, surtout par la moralisation des classes populaires et la bonne presse, elle a eu la joie de récolter, dans cette première période de son existence, une riche moisson spirituelle, heureux présage d'un avenir toujours plus fécond pour la vie religieuse en votre cher pays. Prières, pèlerinages à Lourdes et en Terre Sainte, soutien et développement des œuvres ouvrières, puis la diffusion si florissante et si utile des bons journaux et de la « Bonne Presse », sans compter les envois aux prêtres mobilisés pendant la guerre, les Messes pour les soldats défunts, les secours aux diocèses dévastés, tels sont, en effet, les principaux moyens d'action par lesquels s'exerce votre apostolat.

» Sa Sainteté vous en félicite et remercie avec vous le Seigneur des grâces qu'il a répandues par l'Association de Notre-Dame de Salut.

» Faisant des vœux pour que vos efforts contribuent de plus en plus à la restauration chrétienne de votre patrie, le Saint-Père vous envoie de grand cœur, à vous, mon Révérend Père, à tous les directeurs, à Madame la Présidente et à tous les membres du Conseil central, aux Comités diocésains et à tous les associés, comme gage d'abondantes faveurs divines, la Bénédiction apostolique. Il autorise, en même temps, S. Em. le cardinal Dubois à donner aux assistants la Bénédiction papale, avec indulgence plénière, aux conditions ordinaires, à l'issue de la Messe pontificale de clôture.

» Veuillez agréer, mon Très Révérend Père, l'expression de mes sentiments dévoués en Notre-Seigneur.

» P. card. GASPARRI. »

De plus, une indulgence plénière *quotidienne* a été accordée aux associés par rescrit de la S. Pénitencerie en date du 19 février 1923. La Direction de l'Œuvre nous en communique la traduction suivante :

« TRÈS SAINT PÈRE,

» Le Directeur de l'Association de Notre-Dame de Salut, érigée dans tous les diocèses de France, prosterné aux pieds de Votre Sainteté, demande humblement, en faveur de cette Association, l'indulgence plénière à gagner chaque jour aux conditions ordinaires, si les associés s'approchent pieusement de la sainte Communion selon le but de l'Association. Et que Dieu... »

La S. Pénitencerie a répondu par ce rescrit :

« Le 19 février 1923.

» La S. Pénitencerie a bienveillamment accordé la faveur demandée, à perpétuité, et sans expédition de Bref. Nonobstant toutes choses contraires.

» S. LUZIO, *régent de la S. P.*

» J.-BAPTISTE MENGHINI, *secrétaire.* »

Le programme des fêtes du cinquantenaire de l'Association comprenait deux parties : des cérémonies religieuses au sanctuaire de N.-D. des Victoires, à la Trinité, à Saint-François-Xavier, à la chapelle de N.-D. de Salut (8, rue François Ier); des réunions consacrées à la lecture de rapports sur les diverses manifestations de l'activité de l'Œuvre. Nous reproduisons ci-dessous quelques-unes de ces études, qui précisent le caractère spécifique de l'Association de N.-D. de Salut et rappellent les principaux traits de son histoire (1).

Les fondateurs de l'Association de N.-D. de Salut (2)

LE P. PICARD

Pour former une armée, il faut des chefs éclairés, compétents, entraînants, aimés, des hommes qui inspirent confiance à la troupe et qui suscitent son courage, au besoin son héroïsme. L'Œuvre de Notre-Dame de Salut les a rencontrés sur son chemin et ils n'ont jamais failli à leur mission.

Les noms du P. Picard, des PP. Bailly résonnent à nos oreilles avec des consonances familières. Mêlés à toutes les batailles de la deuxième moitié du XIXe siècle, ils évoquent dans nos âmes les épisodes les plus émouvants de la persécution religieuse.

Supérieur général des Augustins de l'Assomption, le P. Picard mourait à Rome, le 16 avril 1903, près de ce tombeau des apôtres, où bat le cœur de la sainte Eglise qu'il avait passionnément aimée et fructueusement servie. Il croyait d'une foi vive à ses immortelles destinées. L'audace de ses desseins procédait de cette certitude du lendemain. Né dans le pays où se confrontent continuellement protestants et catholiques depuis des siècles, le diocèse de Nîmes, il y avait appris que la vérité réclame des vaillants toujours prêts à combattre l'erreur. Quel maître fut pour sa jeunesse ce P. d'Alzon qui, dans son fameux collège, formait moins des élèves que des disciples, selon la juste expression de Mgr Besson !

Ses camarades vibraient, comme lui, d'une ardeur toute chevaleresque. Avec quatre de ses compagnons, il s'engagea dans la milice que constituait son maître, sous l'égide de saint Augustin, le plus grand docteur de l'Eglise latine, et sous la garde de Marie, invoquée dans le mystère de sa glorieuse Assomption. Après avoir trempé l'acier de ses armes intérieures dans un solide noviciat, il les aiguisa, il les fourbit à la Procure de Rome au pied des chaires les plus fameuses. Avec le P. Galabert, docteur en médecine de la Faculté de Montpellier, longuement il étudia la théologie à ses sources.

Mêlé comme aumônier militaire aux épreuves de la guerre de 1870, témoin des horreurs de la Commune, il fonda, dès le lendemain, l'Association de Notre-Dame de Salut, avec le P. Vincent de Paul Bailly. A partir de ce moment, il n'y eut plus un mouvement religieux auquel ne se mêlât sa dévorante activité. Parmi les conquérants qui, par une série de Congrès, préparèrent la liberté de l'enseignement supérieur, il fut un initiateur, un entraîneur, un chef.

En même temps, il lançait le Pèlerinage National de Lourdes. C'était le temps où Thiers proclamait que les pèlerinages n'étaient plus dans nos mœurs. Le P. Picard lui apprit qu'il se trompait.

Le ciel lui-même s'en mêla, et le XIXe siècle revit les miracles des âges de foi et les scènes émouvantes de l'Evangile. Notre-Dame de Salut devint en toute vérité Notre-Dame de la Santé. Le P. Picard organisa des trains pour les malades, des brancardiers pour les porter, des infirmières pour les soigner, des hôpitaux pour les abriter. Le saint Pontife Pie IX les bénissait ; Marie, notre bonne Mère, sanctionnait toutes ces entreprises par des merveilles de grâce, et la France entière s'ébranlait pour aller à la grotte de Massabielle, afin d'y reprendre contact avec le divin.

Rome elle-même connut à son tour ces pieuses visites, et les élans de Lourdes portèrent les foules jusqu'au Vatican. En tête de ces troupes pieuses et sonnant son clairon de ralliement, la joyeuse fanfare du *Pèlerin* soutenait, comme dans un assaut, l'entrain de ceux qui se mettaient en route. Cette musique plut aux âmes chrétiennes. La *Vie des Saints* et bientôt la *Croix* leur jouèrent de nouveaux airs de bravoure. Peu à peu la presse chrétienne naissait à l'abri de l'ample manteau de Notre-Dame de Salut.

Supérieur général, il ne se déconcerta pas du crochetage de sa maison de la rue François-Ier. La Vierge Marie veillait. A cette heure même fleurissaient les missions, les œuvres, les alumnats. Gambetta ne lui offrait-il pas à l'heure précise des expulsions le vaste champ de l'évangélisation catholique de la Bulgarie ? Il y entra comme un bon ouvrier, qui ne recule pas devant la besogne et qui voit grand.

Les deux Amériques, comme l'Orient, l'attiraient. Aucune entreprise ne l'effrayait, et Lourdes lui renouvelait ses provisions de confiance. Rappelez-vous la journée fameuse du 23 août 1897, où devant une foule immense de pèlerins et de malades, soulevé par un saint enthousiasme, il cria de sa voix puissante et impérative à tous ces malheureux qui gémissaient sur leurs grabats : « Si vous avez la foi, levez-vous et marchez ! » Trente malades se levèrent à cet appel étrange, au milieu de cris d'enthousiasme et de chants d'actions de grâces.

Tant d'activité, tant d'œuvres provoquèrent la haine des ennemis de Dieu. Chassé de sa maison, il vit sa Congrégation dissoute, ses couvents confisqués, ses amis frappés d'amendes ou privés de leurs traitements pour l'avoir consolé : tristes pages de notre histoire contemporaine sur lesquelles nous glisserons pour l'honneur de la France.

Oui, le P. Picard avait le don du commandement, et sa puissante volonté anime encore aujourd'hui l'Association de Notre-Dame de Salut. Il appartenait bien à cette *gens iusta et custodiens veritatem* devant laquelle vous ouvrez toutes larges vos portes, en ce jubilé des noces d'or. *Attollite portas.* Ne craignez rien : avec de tels chefs, les soldats accourent toujours.

LE P. VINCENT DE PAUL BAILLY

A quelques kilomètres d'Amiens, entre la route de Montdidier et celle de Roye, court, de Berteaucourt à Domart, un chemin au bord duquel s'élèvent le village et le château de Thennes. Que de fois j'en ai parcouru les ruines en fin de 1918 et en 1919 ! Tout près de là, l'un de mes petits cousins avait été frappé de mort par un éclat d'obus, et je cherchais à reconstituer la douloureuse scène dans le cadre où elle s'était déroulée.

Le 2 décembre 1832, le P. Vincent de Paul Bailly naquit sur ce coteau et y reçut le baptême dans

(1) Le récit des fêtes du cinquantenaire célébrées soit à Paris soit en province, ainsi que le texte des discours et des rapports seront publiés en un volume spécial édité à la Maison de la Bonne Presse.

(2) Extrait du discours prononcé dans l'église paroissiale de la Trinité, le 9. 3. 23, par Mgr André du Bois [illegible], et publié [illegible] dans la [illegible] 13. 3. [illegible]

l'église du village, maintenant détruite. Il lui fut administré par son oncle Joseph Bailly, Lazariste, supérieur du Grand Séminaire et vicaire général de ce cher diocèse d'Amiens, dont j'ai vécu toutes les douleurs au cours de la terrible guerre. Son père lui avait ouvert les voies de l'apostolat. Président de la fameuse « Congrégation » qui avait provoqué tant de colère dans les loges maçonniques, ami d'Ozanam, fondateur des Conférences de saint Vincent de Paul, M. Bailly légua à son fils la tradition du dévouement et de la foi militante.

Assomptioniste, prêtre, supérieur du collège de Nîmes, aumônier des zouaves pontificaux à Rome, le P. Vincent de Paul Bailly avait inscrit sur sa tente ces deux mots : *Domus Pacifica*. Il distribuait les grâces de la paix, mais à des soldats. Ce trésor d'un incomparable prix s'achète avec de la bravoure et des sacrifices. Sa cellule pacifique de moine ressembla toujours à sa tente d'aumônier, car son cœur y vivait dans la sérénité et la répandait autour de lui, parmi les fumées de la bataille. Fils spirituel et frère d'armes du P. Picard, il prit part à toutes ses entreprises, et l'Association de Notre-Dame de Salut le reconnaît comme un de ses fondateurs.

Le respect humain lui faisait horreur, le libéralisme doctrinal blessait sa foi, l'impiété enflammait sa verve caustique et vengeresse. Comme les apôtres, il disait volontiers : *Non possumus non loqui*. Comment traduire ces sentiments ? Comment arracher à son malheur le bon peuple de France ? Parler ne suffisait plus, car le verbe le plus éloquent n'atteint qu'un auditoire restreint. Le P. Vincent de Paul Bailly se fit journaliste.

Associé par le P. Picard à l'œuvre admirable des pèlerinages et par suite à son organe, il fut le vrai créateur du *Pèlerin*. L'enfant exubérant de vie grandit vite. Il distribuait parfois des horions, en recevait surabondamment, mais ne se fâchait jamais. Il gardait, même en se battant, sa belle humeur et ne nourrissait de rancune contre personne. Les hommes paisibles, accoutumés à recevoir des coups sans les rendre, le trouvèrent turbulent ; mais son entrain lui valut vite des camarades, les uns plus doux, les autres vifs comme lui, tous animés du même esprit : la *Vie des Saints*, la *Revue de l'enseignement chrétien*, la *Croix* quotidienne, la *Croix du Dimanche*, le *Laboureur*, la *Croix des Marins*, le *Cosmos*, les *Contemporains*, les *Questions actuelles*, le *Mois littéraire*, etc. La crise de la natalité ne sévissait point dans la famille. Quand un peuple a des ennemis en masse sur sa frontière, il doit moins les redouter que les berceaux vides. A tous les besoins des âmes, le P. Vincent de Paul Bailly, d'accord avec le P. Picard, pourvoyait, sans se lasser, par des fondations nouvelles.

« Ne faites jamais d'article qui puisse être signé par un protestant ou un libre-penseur, proclamait-il un jour. Fuyez comme la peste cette soi-disant honnêteté naturelle qui s'accommode de tout, qui tolère tout, qui voudrait concilier Dieu et Satan par crainte de déplaire ou d'étonner. »

Voulez-vous, mes Frères, connaître le secret de son activité, qui suffisait à tout ? Le voici en quelques mots. Le matin, dès 4 heures, avant le lever de ses frères, il descendait à la chapelle pour faire oraison. Pour multiplier son temps, selon le conseil de son supérieur, il allongeait sa prière. Ce religieux vivait de la foi. Ses ennemis lui accolèrent l'épithète de moine ligueur et de moine d'affaires, pour étouffer son œuvre de presse. Perquisitions, expulsions, procès se succédèrent sans le décourager.

Pour le bien de la paix, Léon XIII lui demanda de confier à des mains laïques ces armes qu'il avait maniées pour servir l'Eglise ; il les déposa sans murmures avec une filiale soumission. La postérité le rangera, dans ses jugements historiques, aux côtés de Louis Veuillot, parmi les bons serviteurs qui savent parler ou se taire, parce que leur personne s'efface toujours devant la cause dont ils sont les soldats, *gens iusta custodiens veritatem*.

Qui ne s'enrôlerait pas à la suite de tels chefs pour rendre à la France sa santé des plus beaux âges sous la bannière de Notre-Dame de Salut ? *Attollite portas*. En ces jours des noces d'or, nos actions de grâce se mêlent de fierté, en revendiquant de tels ancêtres. Leurs héritiers font bonne figure, car la race de ces moines n'a rien perdu de son antique générosité. Ils restent les laborieux ouvriers de nos reconstitutions nationales.

L'Association de N.-D. de Salut et la prière (1)

La prière, spécialement la prière publique, caractéristique de l'Association.

On nous demande parfois : quelle est la caractéristique de l'association de Notre-Dame de Salut ? En quoi se distingue-t-elle d'œuvres qui, à première vue, semblent identiques ? Je n'hésite pas à répondre que ce qui constitue le cachet spécial de notre Association, c'est un esprit surnaturel de foi ardente et vivante se manifestant surtout par la *prière*.

La prière a été placée par les fondateurs à la base de l'Œuvre comme son fondement principal. Nous lisons dans la première notice écrite de la main du P. Picard : « Le salut nous vient du ciel, la prière peut seule le faire descendre sur la terre, l'Association de Notre-Dame de Salut doit donc être avant tout une œuvre de prière. »

La prière que l'Association demandera à ses associés, et par eux à toutes les âmes chrétiennes, sera non seulement la prière individuelle qu'on récite dans le silence de l'oratoire ; mais la prière en commun, la prière publique, la prière qui renverse les barricades du respect humain, qui dresse sa puissance surnaturelle en face de l'orgueil et de l'indépendance du siècle, qui proclame au grand jour les droits de Dieu, du Christ et de son Eglise...

Et voilà pourquoi nous trouvons à ses origines ces grands mouvements de prières publiques, ces neuvaines nationales, ces Messes et ces Communions pour la France, ces mois de pieux pèlerinages...

Et voilà pourquoi elle continue à provoquer la prière quotidienne en commun ; la prière nationale dans ses grandes neuvaines au moment des graves événements patriotiques ; la prière publique et sociale dans ses grandes manifestations de foi, de piété et de pénitence que sont les pèlerinages à Rome, à Jérusalem, à Lourdes en particulier avec ses milliers de pauvres malades.

Ce modeste rapport se bornera à résumer quelques-unes des principales manifestations surnaturelles qu l'Association a suscitées pendant ces cinquante ans Groupons-les en trois chapitres :

1. Les Messes et Communions pour le salut de la France ;
2. Les neuvaines générales et nationales ;
3. La prière des enfants.

Les Messes et Communions pour le salut de la France

Dès le début notre Œuvre a voulu organiser la prière régulière et permanente pour la France. Chaque associé y est tenu de par son adhésion ; chaque famille est invitée à la dire en commun ; ell

(1) Rapport présenté par M. le chan. Bonnardel, directeur diocésain de Grenoble (Assemblée générale d 9. 3. 23).

demande à tous ses membres de réciter chaque jour au moins un *Pater* avec l'invocation : *Notre-Dame de Salut, priez pour nous et sauvez la France!*

L'année même de sa fondation, elle prit une autre initiative qui fut un acte de foi et d'audace. L'idée en fut suggérée par un vaillant chrétien, le vice-amiral Gicquel des Touches. Il s'agissait d'obtenir la délivrance de la rançon de la France par des Messes et des Communions mensuelles : « Il faut opter, écrivait-il, entre le joug de Dieu et celui de la Prusse. La prière de la nation sauvera notre malheureuse patrie. » En quelques semaines on recueillit sur un livre d'or la promesse de 34 000 Communions et de 1 000 Messes mensuelles, et le rapporteur, à l'assemblée générale du 6 mars 1874, annonçait plus de 20 000 adhésions en une année.

Puis les promesses affluèrent si nombreuses qu'on ne les compta plus. Les cérémonies étaient très suivies à Paris et en beaucoup de villes. On y chantait le cantique de Notre-Dame de Salut :

Dieu de clémence,
Vois nos douleurs !
Sauve, sauve la France,
Exauce enfin nos pleurs !

Ce mouvement de foi continua avec le même zèle les années suivantes.

En 1875, après le départ des armées prussiennes, ces Messes, qui portaient le nom *de la délivrance*, prirent le titre de *Messes du Salut*. Elles ont continué depuis, provoquant partout d'innombrables Communions. Ces Messes sont devenues de plus en plus l'élément de vie de l'Association. Pour beaucoup de Comités, la Messe mensuelle a paru trop peu, la Messe hebdomadaire elle-même insuffisante, et dans certaines villes comme à Angers, Bordeaux, Orléans, les paroisses se partagent la semaine, et la Messe a lieu tous les jours.

Outre l'excellence du Saint Sacrifice, ces Messes ont l'avantage de devenir le point de groupement principal des zélateurs et associés.

A Grenoble, permettez-moi ce détail, nos associés attendent avec impatience leur Messe mensuelle. C'est parfois notre évêque qui veut bien la célébrer. Là, formant un petit groupe fervent, ils viennent prier ensemble, communier, entendre l'instruction familiale du directeur et recevoir les communications intéressant l'Association tout entière. Cette Messe est annoncée le dimanche précédent par MM. les curés de Grenoble. Et, à leur louange, je dois dire qu'ils ne l'oublient jamais.

Les neuvaines générales et nationales.

Le 21 mai 1872, un député catholique, M. de Belcastel, fit voter par l'Assemblée nationale des prières publiques pour le dimanche 17 novembre, qui devait suivre la rentrée des Chambres. Une pieuse personne, pour associer tout le pays à cet acte de foi, eut l'idée de demander à l'Association de Notre-Dame de Salut de préparer ces prières publiques par une neuvaine, un jeûne et une Communion. Le P. Picard accepta cette hardiesse comme un désir de la Providence. Plus de 3 millions de petites feuilles explicatives furent répandues, et en 14 villes on les fit réimprimer. 50 évêques approuvèrent ou prescrivirent la neuvaine en leur diocèse, et Pie IX lui-même daigna envoyer la faveur d'une indulgence plénière. Ce fut partout une explosion de foi, de pénitence et d'expiation... (1)

Le mouvement si bien commencé se continua les années suivantes.

(1) Pour plus de détail, voir *Manuel du Pèlerinage National*, pp. 293 et suivantes.

Vous savez ce qui arriva en 1877. L'Association lance pour les élections générales du 14 octobre une neuvaine nationale. Les évêques font des mandements ; des indulgences sont promises par le Pape. Cet élan de prières émeut le ministère du 16 mai. Un ministre inquiet fait des démarches auprès du nonce et de l'archevêque de Paris, qui écrivent confidentiellement aux évêques de supprimer leurs ordonnances. Pensez donc ! Le ministère va être accusé par la presse impie d'être *un gouvernement de curés*. L'Association passe outre ; mais, hélas ! en plusieurs diocèses, l'hostilité empêche la célébration de la neuvaine ! Ce qui arriva ? Vous le savez ! le ministère fut renversé et, depuis, le pouvoir s'est toujours fait de plus en plus persécuteur.

La prière interrompue quelque temps sous cette belle forme de neuvaines ne cessa point tout à fait. Elle reprit avec les élections de 1898 et elle s'est continuée depuis avec une ferveur soutenue.

En dehors des neuvaines nationales pour les élections, d'autres neuvaines ont été faites à l'occasion d'événements politiques et religieux : neuvaine de Messes au moment du vote des lois de Séparation ; neuvaine à l'intention de l'âme des enfants menacée par les projets de lois scolaires ; neuvaine préparatoire au pèlerinage des petits communiants à Rome ; neuvaine annuelle en union avec les pèlerins et les malades du Pèlerinage National à Lourdes.

Autres manifestations de foi.

A côté des Messes et des neuvaines, combien d'autres manifestations de foi ont été l'œuvre de Notre-Dame de Salut, triduums, adorations nocturnes, souscription de prières et de pénitences, année de pénitence, mois de l'Enfant Jésus, croisade de prières pour obtenir la conversion de Paris, pour obtenir la loi sur l'enseignement supérieur, communions générales, etc.

Que de détails édifiants à signaler !

Dans un rapport déjà ancien je lis, à ma grande édification, que dans un quartier de Paris quelques zélés associés ont fait, en une année, la riche moisson de 31 000 Messes entendues, 37 000 Communions, 34 510 rosaires et, en outre, 190 797 chapelets, 15 686 chemins de croix et plus de 1 000 jeûnes, dont 392 journées au pain et à l'eau. Que dire aussi de ce groupe d'ouvrières qui recueillent parmi leurs compagnes d'ateliers 5 000 Communions.

Je continue : En 1880, des feuilles demandant des chemins de croix, des chapelets, des mortifications, des jeûnes, reviennent à Montmartre, à l'église du Vœu National, et compte fait on trouve 19 millions de jeûnes, 16 millions de Communions, plus de 5 millions de chemins de croix, plus de 50 millions de chapelets. Et, parmi ces prières diverses (car il me semble que jeûnes et mortifications sont une belle forme de la prière), je ne peux citer sans émotion des prières d'un genre nouveau. Entendez bien : 41 offrandes de vie au bon Dieu.

La prière des enfants.

L'Association de Notre-Dame de Salut a enfin demandé, sachant combien elle est agréable à Notre-Seigneur, la prière innocente des enfants dans les asiles, écoles, orphelinats, pensionnats, collèges, et dans les familles.

Le P. Bailly disait dans un de ses si substantiels rapports que cette parole du Psalmiste : « *Ex ore infantium et lactantium perfecisti laudem* ; c'est avec la voix des enfants que vous avez donné son complément à la louange », avait été écrite pour Notre-Dame de Salut ; car c'est la louange des enfants qui a complété l'Association ; et c'est aussitôt

après avoir associé les petits enfants à son action que tant de résultats extraordinaires se sont manifestés.

Les traits les plus touchants abondent dans nos annales... En voici un : « Dans un village il y a une horloge à l'école, la maîtresse, lorsque l'horloge sonne, donne le signal, et les enfants sanctifient leur travail en disant à haute voix : *Notre-Dame de Salut, sauvez et convertissez la France!* » Cette coutume de la prière en commun pour la France se continue actuellement dans quantité d'œuvres scolaires et post-scolaires affiliées à Notre-Dame de Salut, et je pourrais vous montrer, à la suite du P. Bailly, « l'ange du Salut » portant chaque matin du sein des familles, des maisons d'écoles et des chapelles, aux pieds de la Reine du ciel, le trésor de la prière des petits enfants. »

L'Association de Notre-Dame de Salut a toujours fait appel aux enfants, dans les grandes manifestations surnaturelles qu'elle a suscitées.

Je ne citerai que pour mémoire :

la croisade des petits enfants pour leurs frères menacés par les lois sectaires ;

le pèlerinage des petits communiants à Rome allant porter aux pieds du bien-aimé Pie X le témoignage de la reconnaissance de tous les enfants de France pour le « décret libérateur » ;

la supplique enfin des enfants de France à Notre-Dame de Lourdes en août 1917, pour obtenir la fin du fléau de la guerre, avec 800 000 signatures.

L'action surnaturelle de Notre-Dame de Salut a pris aussi une autre forme, nouvelle et vraiment providentielle : celle des pèlerinages. Je me contente de la noter ; d'autres rapports vont vous en parler avec autorité. [...]

Notre-Dame de Salut et les Œuvres (1)

I — LE PROGRAMME

Prière et action.

Née d'un sourire de la Vierge, l'Association de Notre-Dame de Salut — qui est, avant tout, une œuvre de prière et de foi — veut être, parallèlement, une œuvre de charité sociale et d'apostolat.

Sa fin magnifique est de « travailler au salut de la France ». Pour l'atteindre, elle s'avance, suivant une belle formule, le front haut, le cœur droit, les mains actives pour le bien !

Elle sait la double leçon de l'expérience qui nous rappelle cette première loi :

> J'ai toujours observé, dans ma longue carrière,
> Que l'arme la meilleure est encor la *prière*,

et cette autre, non moins vérifiée :

> La foi qui n'*agit* pas, est-ce une foi sincère ?

Elle puise à plus haute source son inspiration.

Elle se souvient, en effet, que Notre-Seigneur, le « Maître des apôtres », consacrait parfois ses nuits à l'oraison, *erat pernoctans in oratione*, et que, par ailleurs, en preuve de sa divinité, il invoquait, devant les Juifs incrédules, la multiplicité de ses œuvres apostoliques : *Multa bona opera ostendi vobis ex Patre meo.* [...]

II — LES CONSIGNES

Ce noble idéal, il n'est pas un associé de Notre-Dame de Salut qui ne sache que les voix les plus autorisées n'ont cessé, depuis un demi-siècle, de nous le rappeler, en le précisant.

(1) Rapport présenté par M. le chanoine LACROIX, directeur diocésain d'Angoulême, à l'assemblée générale du 9. 3. 23.

Du fondateur.

1. Une grande, une inoubliable mémoire, plane sur nous, en ces assemblées jubilaires : celle du P. Picard. On ne l'évoque point sans entendre les fortes paroles qui résumaient, sous sa plume, le plan d'action de la *Ligue catholique*, projetée par lui dès le début de l'année 1871, et où l'on doit voir l'ébauche de notre Association : « Ses adhérents seront animés de l'esprit catholique ; ils lui apporteront le concours de leurs *prières* et de leurs *œuvres*, et seront toujours prêts à défendre les droits de l'Eglise dans la société. »

Deux ans plus tard, le 6 février 1873, le saint fondateur détaillait ainsi le devoir des associés de Notre-Dame de Salut, réunis pour la première fois en assemblée générale :

« Il est d'une extrême importance de s'occuper des œuvres ouvrières si nous voulons le salut du pays.

» Il faut développer les œuvres existantes ; aider, encourager celles qui périclitent ; relever celles qui périssent ; en fonder là où il n'en existe pas ; revendiquer la liberté du dimanche, pour qu'elles puissent fonctionner, et pour que l'ouvrier, rendu à Dieu, revienne à sa conscience, à sa famille, à la société ; venir en aide à tous les hommes d'initiative et de zèle qui se consacrent au salut des ouvriers ; unir, enfin, toutes ces œuvres ensemble, pour que, s'appuyant les unes sur les autres, elles puissent protéger l'ouvrier voyageur et sa famille, et le préserver des pièges de l'Internationale. »

Admirable exposé, et qui, après cinquante ans, s'applique encore, avec une rare opportunité, aux plus urgentes nécessités de l'heure présente !

Des Papes.

2. Chef à l'âme ardente et non moins disciplinée, le P. Picard, en nous tenant ce langage, ne faisait que reprendre le mot d'ordre — si l'on peut dire — du *Généralissime.*

Le pape Pie IX, en effet, approuvant, en son Bref du 17 mai 1872, l'Association naissante, nous louait, tout ensemble, et nous *orientait* en ces termes :

« Beaucoup d'œuvres utiles et fécondes entrent dans le dessein de l'Association ; toutefois, ce qui promet les fruits les plus précieux est assurément le but, que se proposent les associés, de consacrer leurs soins et leur zèle à former aux principes de la religion et de la vertu la classe ouvrière, classe infortunée, qui, dans ces temps malheureux, indignement trompée par les mensonges de l'impiété et du vice, et poussée dans les voies de l'égarement, menace d'ensevelir sous des ruines et de détruire par l'incendie non seulement les villes, mais la société tout entière. »

Cette doctrine, que Léon XIII avait, à son tour, énoncée, Pie X, en son mémorable *discours aux pèlerins de Notre-Dame de Salut*, la formulait à nouveau (17 nov. 1906) en ces termes d'une si vibrante éloquence :

« Vous exercez, parmi le peuple, toutes les formes de l'apostolat pour le bien, vous travaillez à la réconciliation des diverses classes sociales, vous unissez toutes vos forces pour faire disparaître les difficultés qui affligent la société, et donner au peuple son vrai bien spirituel et temporel, en le désillusionnant des tromperies de ceux qui crient tout le jour : « Liberté ! Liberté ! » et qui voudraient le priver ensuite de la liberté de respirer l'air du bon Dieu, et de jouir des rayons du soleil. »

Benoît XV ne devait pas porter un jugement moins favorable sur notre Association, lui qui daignait applaudir, en ses Lettres Apostoliques du 23 janvier 1919, à la fécondité de ses œuvres, *tam frugiferae societatis.*

Soyons assurés que Pie XI, le Pape glorieusement régnant, nous réserve et les mêmes éloges et les mêmes encouragements.

De l'épiscopat.

3. Faisant écho à la grande voix de Pierre, NN. SS. les évêques de France n'ont pas cessé de nous encourager dans cette carrière de l'apostolat, si heureusement ouverte à notre zèle et à notre fidélité.

Soit dans les instructions adressées à MM. les directeurs diocésains, soit dans les discours prononcés à Lourdes, lors du Pèlerinage National, en faveur de Notre-Dame de Salut, soit dans les allocutions entendues à chacune de nos assemblées générales, les plus éminents prélats n'ont pas cessé de nous recommander l'application aux œuvres charitables.

Pour ne rapporter que deux témoignages entre cent, c'est ainsi que S. G. Mgr Dubois, alors archevêque de Bourges, présidant la XIVe Assemblée, le 12 février 1911, disait aux dames associées :

« Soyez d'abord des femmes de prière... Mettez-vous en mesure d'obtenir des grâces, et faites appel au ciel...

» Soyez aussi des femmes d'action : *ora et labora*. C'est une belle devise : après la prière, le travail. Vous devez travailler comme des ouvrières qui ont un but...

« Ce que femme veut, Dieu le veut... » Votre activité sera décuplée par l'action de Dieu. »

C'est ainsi, d'autre part, que S. Em. le cardinal Andrieu, archevêque de Bordeaux, en son magistral discours jubilaire de Lourdes, au National de 1922, passant en revue les diverses formes d'activité de Notre-Dame de Salut, donnait à son approbation cet accent particulièrement élogieux :

« J'admire, après (vos) œuvres religieuses, (vos) œuvres sociales. Au lendemain de la guerre et de la Commune, il fallait aller au secours du peuple, que les prédicants d'athéisme avaient égaré, et lui rendre Dieu, car il ne souffrait que de son absence, et quand un peuple souffre d'une pareille absence, il ne recule devant aucune extrémité pour combler le vide, le vide immense qu'elle laisse dans son âme.

» Aussi l'Association de Notre-Dame de Salut s'intéresse vivement aux œuvres ouvrières. Elle les encourage quand elle ne les suscite pas, et elle donne sans compter pour qu'elles vivent et qu'elles prospèrent. N'est-ce pas dans ces œuvres, nées d'une haute inspiration de foi et de patriotisme, que germent les plus solides et les plus brillants espoirs de la France de demain ? »

Tel était, dès 1872, tel est encore aujourd'hui le plan de campagne proposé à la ferveur chrétienne et patriotique des associés de Notre-Dame de Salut. Telles les *consignes* successives, et toujours concordantes, qui les ont guidés, soutenus, réconfortés — soldats courageux d'une guerre pacifique — durant un demi-siècle, sur ce champ de bataille obscur, mais où se fait une riche moisson sinon de lauriers, du moins de mérites, et qui a nom l'*Apostolat de la charité catholique!*

III — LES RÉALISATIONS

Il est temps de voir — ne fût-ce qu'en raccourci — comment, fidèles à ces consignes, les associés de Notre-Dame de Salut ont fait fructifier, dans la pratique des œuvres, cette doctrine de vie éternelle, *verba vitae aeternae.*

La « régénération individuelle ».

1. Le travail de régénération nationale qui s'imposait aux Français de l' « Année terrible », et qui s'impose, de façon plus pressante, à ceux de la *Grande Guerre*, nos aînés comprirent, dès l'abord, qu'il devait être premièrement une œuvre de *régénération individuellle.* Ils se gardèrent avec soin de l'erreur cynique où tombent tant de prétendus réformateurs, parlant bien et vivant mal, à qui s'applique l'axiome plein d'ironie vengeresse : *Medice, cura teipsum.* Ils se dirent qu'au sortir des plus grandes épreuves sociales il reste, suivant un viril mot d'ordre, à livrer « une bataille plus difficile que toutes celles de la guerre et de la paix : *une bataille contre soi-même* ».

On les vit donc, avant toute chose, soucieux d'*être des saints*, pour *devenir des apôtres.*

Une application plus généreuse à l'amélioration de leur vie personnelle ; une fidélité plus exemplaire aux devoirs privés comme aux obligations d'état ; une pratique plus zélée des vertus chrétiennes ; pour tout dire, une ferveur plus joyeuse à promouvoir le règne de Dieu dans leur conscience et leur activité : telle fut la première tâche proposée à l'effort des associés.

L'apostolat domestique.

2. On les pressait en même temps de consacrer à leur propre foyer les prémices de leur apostolat.

Définissant (6 févr. 1873) le *but* et les *moyens d'action* de l'Œuvre à son berceau, le P. Picard ne manquait pas d'insister sur l'urgente nécessité de cette *action individuelle* ou plutôt *domestique :*

« Nous pouvons, disait-il, nous devons tous l'exercer sur les travailleurs avec lesquels nous sommes en rapports ou qui dépendent de nous. C'est pour cela que l'Association demande à ses membres de veiller sur leurs domestiques, leurs employés, leurs ouvriers. »

Lors de l'Assemblée générale de 1887, le P. Vincent de Paul Bailly reprenait la même thèse au cours du célèbre *Rapport des douze montagnes :*

« ... Nous trouvons le zèle privé des associés. Notre œuvre première, notre œuvre intime, notre point de départ est la promesse faite, dès l'origine, par les associés, de s'occuper des serviteurs, ouvriers, enfants de la maison. « Celui qui néglige sa maison » est inférieur à l'infidèle », et la négligence de cet apostolat est la cause de tous nos malheurs et des malédictions qui menacent la société. »

Les progrès réalisés en ce sens devaient amener sous la plume du rapporteur de la XIe Assemblée générale (8 mai 1894) — c'était encore le P. Vincent de Paul Bailly — ces lignes suggestives, et qui n'ont rien perdu de leur actualité :

« Sur nos ruines saignantes, après la Commune, vous demandiez à chacun de se sacrifier en sa propre maison, et tel est toujours le devoir principal des associés de se dire : « Qu'ai-je fait pour les miens ? »

L'apostolat social.

3. L'apostolat domestique ne saurait tarder à devenir social.

On vit bientôt l'Association de Notre-Dame de Salut réjouir la France catholique des initiatives de son zèle et des exploits de sa charité.

Œuvres de piété.

a) Ce fut d'abord une magnifique floraison d'œuvres de *piété*, dont on vous a déjà parlé et sur lesquelles je ne reviens pas.

J'ajoute cependant, dans ce même ordre d'idées, la campagne pour installer le crucifix dans les foyers. On vit aussi l'Association créer au sein du pays, à plusieurs reprises, des mouvements d'opinion favorables aux croyances et aux libertés catholiques. Célèbre entre toutes fut la *pétition en faveur du repos du dimanche*, laquelle ne recueillit pas moins de 1 600 000 (*un million six cent mille*) signatures!

Œuvres de charité.

b) L'effort de l'Association ne s'exerça ni moins brillamment ni moins utilement sur le terrain de la charité. Sachant, d'après l'Evangile, qu' « il vaut mieux donner que recevoir », elle ne sollicita les dons et cotisations de ses membres que pour en répartir le produit avec une munificence qui, parfois, ne laissa pas de sembler miraculeuse.

L' « Union des œuvres ouvrières », longtemps dirigée par Mgr de Ségur, fut la première à bénéficier de l'aide charitable de Notre-Dame de Salut ; puis ce furent les « cercles ouvriers » et maintes autres organisations similaires.

Le P. Vincent de Paul Bailly savait admirablement exprimer l'intervention opportune qui les guérissait à point nommé d'un mal fameux, bien connu des hommes d'œuvres et que Démosthène — déjà ! — avait nommé l'*argyrancie*.

« Il y a des œuvres anciennes malades, qui ont besoin d'un réconfortant ; tantôt un sermon de charité a croulé avec son échafaudage de dames quêteuses ; tantôt une anémie spontanée a fait pâlir les belles couleurs de la charité ; le beau char de la charité paraît embourbé. Notre-Dame de Salut veut venir à son aide : qui le trouvera mauvais? »

Les *patronages* ne furent pas traités avec moins de généreuse et pratique sympathie. Rien que pour l'exercice 1875-1876, je n'en ai pas compté moins de *soixante* qui, par toute la France, eurent à bénir la générosité de Notre-Dame de Salut. Et, d'année en année, cette générosité n'a fait que s'affirmer de plus en plus efficace, ce qui n'est pas pour nous surprendre, ces groupements de jeunesse ayant comme fin principale de « cultiver, de protéger, de développer, de faire vivre et rayonner la foi, de la répandre dans toute la vie ».

Mais c'est aux écoles libres principalement qu'à partir de 1881 se porte la sollicitude attentive autant que libérale de Notre-Dame de Salut.

A l'heure où une législation maudite — qui peut se croire *intangible*, mais qui sera *caduque*, ainsi que toutes les œuvres de haine — s'acharnait à *laïciser* l'âme de nos écoliers, les catholiques de France déployèrent et la plus belle vaillance et le plus magnifique esprit de sacrifice pour s'opposer au péril de l'école sans Dieu. Notre Œuvre eut à cœur de seconder ce magnifique effort.

En 1882, elle versait 12 430 francs à l'enseignement libre ; en 1891, 145 écoles chrétiennes recevaient l'appui de ses subventions ; si l'on veut mesurer le développement qu'a pris parmi nous cette forme de l'apostolat par la charité, il suffira de se reporter au dernier *Bulletin de Notre-Dame de Salut* (janv. 1923, n° 200) :

Pour un seul trimestre (de septembre à décembre 1922), il n'a pas été alloué moins de *trente mille* francs, à près de *deux cents écoles*.

De tels chiffres, qui ne sont qu'une indication — et que complètent les comptes rendus financiers de l'Œuvre, — donnent toute leur valeur à ce témoignage d'un prêtre, la surnommant dans un élan de gratitude, « le refuge des causes désespérées, et la vie des œuvres qui agonisent ».

« J'en appelle à mes confrères du ministère paroissial :

» Que de fois, en proie au cuisant souci d'équilibrer — tâche souvent impossible ! — nos budgets scolaires, il nous est arrivé, providentiellement secourus par le *Conseil central*, de faire monter jusqu'à lui le cantique de l'action de grâces ! »

Œuvres diverses.

c) Il s'en faut que nous ayons épuisé l'énumération des œuvres charitables dont il y a lieu d'attribuer ou la création, ou le progrès, ou le sauvetage à notre Association.

1. Voici le groupe vénérable de nos plus anciennes organisations :

a) l'*Hôtellerie de Notre-Dame de Salut*, fondée en 1875, en faveur des jeunes ouvriers ;
b) l'œuvre des *Concours dramatiques ;*
c) la *Fraternité* de Notre-Dame de Salut ;
d) les *Enfants du Salut ;*
e) les *Apôtres du Salut.*

2. Voici encore le groupe imposant des *œuvres de mer*, qui furent fondées et maintenues, à leurs débuts, grâce à la foi ardente du P. Picard (1).

3. Voici le groupe si prodigieusement vivant des *œuvres de presse.*

Voici, enfin, dernier en date, et premier peut-être en opportunité : le groupe héroïque des *œuvres de guerre.*

Nous ne pouvons, les uns et les autres, que les saluer au passage, des rapporteurs spéciaux devant nous en entretenir en détail.

Mais il fallait, dans ce tableau d'ensemble — forcément sommaire, sinon incomplet, — n'omettre aucune des manifestations charitables d'une Association que Pie X lui-même a daigné louer d'être « une œuvre sublime, l'œuvre des œuvres, l'œuvre par excellence. »

IV — CONCLUSION

Foi profonde et courage chrétien.

Le riche héritage d'initiatives généreuses et de saintes entreprises que nous ont légué nos fondateurs et nos devanciers, il nous appartient non seulement de le conserver, mais de l'enrichir encore. C'est à quoi voudrait nous exciter la conclusion de ce rapport.

Redisons-nous à nous-mêmes, pour cela, l'ardente exhortation au *courage chrétien* que S. G. Mgr l'évêque de Châlons (l'éminent président de cette assemblée) adressait naguère à ces diocésains.

Reprenons à notre compte, en y répondant avec sincérité, ces pressantes questions :

« La foi, d'abord, cette idée puissante, dominante, à l'état de conviction profonde, inspirée par les croyances surnaturelles, et affermie par les dons divins, cette foi qui est le secret des mâles caractères et de leur influence, cette foi vivante, agissante, pratique, est-elle en vous ? Si elle y est, est-elle, comme il le faudrait, votre vie même ?

» ... Croyez-vous, mais pratiquement, mais dans le détail de vos actions journalières, que Dieu vous voit, et sera votre juge comme il est votre loi ? Sentez-vous ce regard de Dieu fixé sur chacun de vos pas, pénétrant chacune de vos pensées, chacun de vos désirs, de sa vive et profonde lumière ? »

Et souvenons-nous, fidèles associés, que les bonnes œuvres accomplies sous le regard de Notre-Dame de Salut nous seront un titre d'honneur pour cette vie, un gage de salut dans l'autre :

Opera enim illorum sequuntur illos.

N.-D. de Salut et les Pèlerinages de Terre Sainte (2)

MONSEIGNEUR,
MESDAMES, MESSIEURS,

Dans son célèbre rapport du 6 mars 1887 sur les « Douze montagnes du Salut », le P. Vincent de Paul Bailly s'exprima de la sorte, lorsqu'il arriva à la montagne des Pèlerinages de Terre Sainte :

(1) Ajoutons aussi le *Livre du marin*, fondé en 1916 sous les auspices et dans les bureaux de Notre-Dame de Salut.

(2) Rapport du R. P. OLIVIER DABESCAT, directeur des plus récents Pèlerinages de Pénitence en Terre Sainte (assemblée générale du 9. 3. 23).

« Mesdames, en admirant la chaîne pittoresque des montagnes suscitées par la foi, et qui sont nées de votre faiblesse, je pourrais encore vous transporter — non point à la façon dont Satan transporta le Sauveur, — je pourrais encore vous transporter non seulement des chaînes des Alpes à la Salette, aux Pyrénées à Lourdes, non seulement vous mettre au pinacle du temple de Pierre à Rome, où tant de milliers de pèlerins se rendaient naguère, mais aussi vous faire naviguer vers le Carmel gracieux, vers les monts de Gelboé chantés par le Prophète et sur la montagne sacrée de Sion, car notre directeur, le P. Picard, nous écrivait à propos de Jérusalem et des Pèlerinages : « N'oubliez pas la source. La source » unique de cette Œuvre et des autres, c'est Notre-» Dame de Salut. »

L'Œuvre des Pèlerinages en Terre Sainte reconnaît donc, elle aussi, l'Association de Notre-Dame de Salut pour sa mère, et elle tient, en ce grand jour de ses noces d'or, à se serrer étroitement autour d'elle avec toutes ses sœurs, et à lui dire de tout son cœur le traditionnel *Ad multos annos!*

Elle veut d'autant plus ardemment accomplir ce devoir filial que son enfantement, elle le sait, a été particulièrement pénible et douloureux.

Les premiers pas de l'Œuvre.

L'Œuvre des Pèlerinages en Terre Sainte est, en effet, venue au monde en 1882 au milieu des difficultés, des contradictions et des attaques de toutes sortes. L'annonce seule de sa naissance souleva la plus violente tempête de récriminations. On cria à la folie : « On n'était plus au moyen âge ; l'ère des croisades était à jamais close ; le temps était bien passé de conduire les foules à Jérusalem... »

Mais Léon XIII avait formellement exprimé le désir de voir l'Association de Notre-Dame de Salut, qui avait suscité avec tant de courage et de succès les grands pèlerinages aux principaux sanctuaires de France et à Rome, rouvrir aussi les voies de la Palestine depuis si longtemps fermées, et pour le Directeur de l'Association, pour le P. Picard, la consigne du Pape était la consigne même de Dieu. Dédaigneux de toutes les critiques et de toutes les oppositions, il jeta hardiment à tous les échos le vieux cri de Pierre l'Ermite : « Dieu le veut! », et contrairement à toutes les prévisions, plus de mille vaillants répondirent à son appel. Pour donner satisfaction à toutes les demandes, il fallut affréter un second bateau.

Le premier pèlerinage (1882). Difficultés et succès.

Le P. Picard se mit à la tête de l'expédition. Il monta à bord de la *Picardie*, qui devint comme le bateau amiral, commandé par le P. Hippolyte Saugrain, tandis que la *Guadeloupe* était commandée par le P. Emmanuel Bailly.

L'impression produite en Orient par ces « Croisés de la Pénitence » fut immense et inoubliable. On parle encore là-bas, sous la tente des Bédouins et dans les grottes des fellahs, de cette interminable armée de 1882 qui traversa la Samarie à cheval et logeait sous la tente, et dont le défilé avec la longue caravane de chameaux portant tentes et bagages occupait un espace de sept à huit kilomètres. On accourait de tous les villages pour contempler ce spectacle qu'on n'avait jamais vu. C'était une réédition des Croisades.

On ne peut s'imaginer, aujourd'hui qu'on est outillé en Palestine pour recevoir et guider les foules, les difficultés d'une pareille entreprise à une époque où rien n'existait pour les grandes caravanes. La vaillance du chef et sa forte autorité, l'enthousiasme d'un nombreux état-major où figuraient les plus beaux noms de France, où brillaient des blasons conquis jadis en Palestine même par des ancêtres guerroyant contre l'infidèle, la discipline absolue qu'on sut établir dans cette petite armée où tous les rangs de la société étaient confondus, enfin la piété, l'obéissance, le courage de tous frayèrent une route oubliée depuis des siècles et qui ne s'est plus fermée depuis. On eut sans doute beaucoup à souffrir, car tout manquait. On vit de nobles dames accoutumées au grand luxe coucher sur la terre nue avec une simple couverture ou un misérable sac de paille pour toute literie. Le premier jour, quand les mille pèlerins s'approchèrent des tables dressées sur l'esplanade du Carmel pour le repas, on s'aperçut que les moutons qui devaient fournir les côtelettes étaient encore à paître paisiblement dans la montagne. La vaisselle fit souvent défaut, et il fallait prendre ses repas sans cuillère et sans fourchette. Le reste était à l'avenant. Mais les pèlerins avaient des âmes de croisés. Leur foi ardente fit supporter avec une admirable intrépidité tous les ennuis, tous les sacrifices, et le succès dépassa toutes les espérances.

Le second pèlerinage (1883).

Le second pèlerinage, qui eut lieu dès l'année suivante, en 1883, eut à sa tête le P. Vincent de Paul Bailly, qui se révéla immédiatement comme un directeur incomparable et qui devait conduire vingt-huit fois ces saintes expéditions. Ce pèlerinage passa aussi par les plus grandes tribulations. Il fut même appelé le *pèlerinage des tempêtes* à cause de la mer déchaînée qu'on eut à subir presque constamment durant la traversée. On dut louvoyer trois grands jours devant Jaffa sans pouvoir débarquer. Les troisièmes envahies par l'eau, puis les secondes, imposèrent des déménagements pittoresques. Toutes les nuits le quartier-maître venait éveiller le directeur : « Mon Père, si nous n'enlevons pas la chapelle, le vent nous la jette à l'eau. »

Et le Père, accompagné de son jeune secrétaire qui faisait l'enfant de chœur, allait lugubrement chercher le tabernacle qu'il emportait dans ses bras, et là au milieu des fracas de l'orage et des secousses du navire, il achevait sa nuit en adoration devant le Saint Sacrement. Mais, malgré toutes ces épreuves et tous ces contretemps, ce second pèlerinage provoqua le même enthousiasme que le premier et il fut d'une merveilleuse fécondité pour l'avenir de l'Œuvre.

C'est à ce pèlerinage qu'on commença à amener de France une grande croix destinée à être portée chaque fois par les pèlerins le long de la Voie douloureuse, puis ramenée en France pour être plantée près de quelque sanctuaire illustre et y devenir, comme une relique du Calvaire, l'objet de la vénération publique. C'est encore à ce second pèlerinage que, devant l'impossibilité de loger les pèlerins, furent votés les premiers fonds pour la construction d'un grand établissement qui devait être la magnifique Hôtellerie de Notre-Dame de France.

L'organisation et le développement de l'Œuvre.

Ainsi naquirent les pèlerinages de Terre Sainte. Bénis à plusieurs reprises par les Souverains Pontifes, bénis aussi par les évêques et accueillis à Jérusalem avec grande faveur par les autorités religieuses et les représentants de la France, ils ne tardèrent pas à devenir une institution florissante.

Les grandes difficultés du début qui leur avaient fait donner le nom de *Pèlerinage de Pénitence*, disparurent peu à peu. Bientôt Notre-Dame de France put montrer le drapeau aux trois couleurs au-dessus de

ses tours et offrir aux pèlerins le large et familial abri qui leur manquait. Bientôt aussi la Providence mit à la disposition des directeurs un bateau spécial, le *Notre-Dame de Salut*, devenu plus tard *l'Etoile*, et à partir de ce moment les pèlerins prirent deux fois par an le chemin de la Palestine.

Il serait trop long d'énumérer tous ces pèlerinages. Combien, cependant, mériteraient une mention spéciale! Tel le pèlerinage du Congrès eucharistique de 1893, qui eut à sa tête le cardinal Langénieux, choisi par Léon XIII pour son légat ; tel encore le 25e pèlerinage jubilaire de 1907...

Lorsque la guerre éclata, en 1914, l'œuvre avait organisé déjà 47 croisades et conduit au Saint Sépulcre plus de 12 500 pèlerins, parmi lesquels beaucoup de pèlerins de marque et un bon nombre de catholiques étrangers.

« Une grande œuvre catholique et française. »

En même temps, cette entreprise, qui semblait au début ne devoir pas dépasser les limites de simples pèlerinages, était devenue une grande œuvre catholique et française. Elle avait provoqué un rapprochement jusque-là inconnu entre l'Eglise catholique et les orthodoxes, elle avait rendu possible ce merveilleux Congrès eucharistique que je rappelais tout à l'heure et qui montra à l'Orient étonné toute la vitalité du catholicisme, elle avait suscité la fondation d'une multitude de communautés françaises en Palestine. Dans un de ces Brefs si élogieux qu'il s'est plu à leur décerner, dans le Bref *Romanorum Pontificum*, Léon XIII salue ces pèlerinages comme une institution rappelant les âges de foi des croisés et leurs immortelles entreprises.

L'œuvre des pèlerinages avait travaillé aussi splendidement pour la cause française. Les consuls et les autorités compétentes ont affirmé bien des fois qu'elle a sauvé le renom et le prestige de la France en Palestine et qu'elle a été le plus précieux des appuis pour notre protectorat dans tout l'Orient...

La tourmente de 1914.
La réorganisation des pèlerinages.

La grande tourmente est venue arrêter ce magnifique mouvement. L'*Etoile*, morte de vieillesse en 1913, n'a pu être remplacée. L'Hôtellerie de *Notre-Dame de France*, qui est restée debout, a été pillée, la plus grande partie de son vaste mobilier a disparu ; plus de 800 paires de draps de lit, Mesdames, plus de 500 matelas, presque toute la vaisselle ont été enlevés par l'ennemi.

Mais les œuvres de Terre Sainte, qui reposent sur le granit du Sépulcre sacré, ressuscitent toujours. Dès que les circonstances se sont montrées tant soit peu favorables, les successeurs du P. Picard, malgré leur faiblesse, ont travaillé à remettre sur pied la grande entreprise de 1882. Deux premiers pèlerinages ont été tentés en 1922 ; ces deux pèlerinages d'essai ont merveilleusement réussi, et Dieu, en les bénissant si visiblement, a montré lui-même qu'il veut que le mouvement vers la Terre Sainte se poursuive avec la même confiance et la même intrépidité que jadis.

Au reste, malgré les événements, les conditions sont redevenues aujourd'hui bien satisfaisantes, et il se trouve même que certaines d'entre elles n'ont jamais été aussi avantageuses.

Les paquebots des Messageries remplacent l'*Etoile*. Sans doute, on ne peut y trouver le même charme familial, ce charme si exquis, si prenant, qu'on a surpris une fois des pèlerines faisant une neuvaine pour qu'il y ait une quarantaine à Marseille afin de prolonger le séjour à bord ; il est juste pourtant de déclarer que ces bateaux, très confortables, présentent bien des avantages et offrent toutes facilités pour les exercices des pèlerinages. *Notre-Dame de France*, de son côté, a fait diligence pour se remettre en état, et elle peut de nouveau accueillir les pèlerins par centaines. Quant à la question des transports, si les pèlerins d'avant-guerre revenaient, ils pourraient à peine en croire leurs yeux : finies les longues et pénibles chevauchées, finis les interminables voyages avec des voitures souvent préhistoriques. Les chemins de fer et les autos se sont multipliés, qui permettent de faire maintenant les visites plus rapidement et plus complètement et avec moins de fatigue. Le pittoresque, il est vrai, y a certainement perdu, mais combien cette perte est largement compensée par les commodités dont on peut jouir désormais!...

L'œuvre des pèlerinages en Terre Sainte peut donc se remettre en route avec confiance. Sans doute, à cause de l'élévation excessive des prix, conséquence de la cherté générale de la vie, elle doit renoncer pour le moment à conduire des foules comme jadis, mais elle va prêcher maintenant la croisade aux élites. Ce sera comme à Bethléem : après avoir fait appel aux bergers, elle va se tourner du côté des Mages, car il faut que ces derniers aussi prennent le chemin de la Palestine.

Services nouveaux à rendre à la France en Palestine.

On ne connaît peut-être pas assez en France la situation nouvelle que la guerre a créée au pays du Christ. Cette situation est infiniment douloureuse.

Nous avons tous tressailli d'une indicible allégresse lorsque, le 11 décembre 1917, la nouvelle arriva que les Alliés étaient entrés à Jérusalem. Les Turcs étaient enfin chassés de la Ville Sainte ; le Saint-Sépulcre et le Calvaire allaient être rendus pour toujours aux catholiques. Hélas! Les Turcs ont été remplacés par pire encore, par les descendants de ceux qui crucifièrent le Sauveur sur le Golgotha. Nous avons été déçus également dans nos espérances de Français. La France avait plus de droits et de titres qu'aucune autre nation, plus de droits et de titres surtout que l'Angleterre, qui, selon l'expression même du grand journal le *Times*, n'était là-bas, avant l'armistice, qu'une pure abstraction. Tous ces droits ont été méconnus.

Mais, grâce à Dieu, le mal n'est pas encore consommé. La Puissance mandataire se heurte aux plus sérieuses difficultés, et la Providence, toujours maîtresse de l'avenir, peut conduire les événements de telle sorte que la terrible menace qui plane sur la Terre du Christ puisse être encore conjurée, de telle sorte que l'heure de la France puisse y sonner de nouveau.

Seulement, le grand devoir des catholiques est de garder plus que jamais le lien étroit que la France a toujours eu avec la Terre Sainte.

C'est la grande tâche à laquelle l'œuvre des pèlerinages s'est constamment dévouée depuis sa fondation.

Confiance en l'avenir!

En cette joyeuse fête jubilaire, qui est double pour elle, puisqu'elle célèbre à la fois son propre cinquantenaire et celui de l'Association de Notre-Dame de Salut, elle en prend la ferme résolution. Elle continuera, avec la même vaillance, la même intrépidité, la même foi, dans le second cycle où elle s'engage aujourd'hui. Ses premiers pas, du reste, dans cette nouvelle carrière, promettent tous les espoirs. Le 50e pèlerinage, qui va partir le 21 mars, est déjà depuis plusieurs semaines, au grand complet, et le 51e, le pèlerinage des vacances, s'annonce aussi comme un magnifique succès : il sera présidé par Mgr Baudrillart, l'éminent recteur de l'Institut catholique de Paris...

L'œuvre des pèlerinages en Terre Sainte a conscience d'offrir aujourd'hui une belle moisson à l'Association de Notre-Dame de Salut. Elle espère en présenter une autre, plus abondante encore, à cette Mère vénérée, à cette Mère toujours jeune et féconde, lorsque dans cinquante ans d'ici nos successeurs célébreront son centenaire.

Le Pèlerinage National à Lourdes (1)

Monseigneur,
Mesdames, Messieurs,

Le rendez-vous de toutes les âmes.

Le Pèlerinage National ! Que ces deux mots évoquent d'impressionnants souvenirs, souvenirs tout embaumés des surnaturelles et merveilleuses visions qui, au cours de ses cinquante années d'existence, ont réjoui et fortifié tant d'âmes !

A Lourdes, en effet, depuis cinquante ans, le flot des pèlerins n'a cessé de couler, surtout aux jours du Pèlerinage National.

C'est un fleuve, a dit Mgr Ginisty, évêque de Verdun, dont les affluents viennent de tous les coins du monde. Lourdes est le rendez-vous de toutes les âmes, amenées, les unes par la vivacité de leur foi et de leur amour, les autres, par le poids de leurs misères morales, d'autres, par l'acuité de leurs souffrances corporelles.

Au cours de ces cinquante années, nous pouvons affirmer que le surnaturel a jailli comme de source du cœur de la Vierge Immaculée et qu'il a bouillonné à toute heure de nos inoubliables journées ; heures si douces pour le pèlerin, même le plus cruellement atteint, qu'il se croirait aux trois quarts de la route du paradis.

Il m'est impossible de raconter en quelques lignes l'étonnante et glorieuse chevauchée du Pèlerinage National à Notre-Dame de Lourdes, mais je veux du moins que, en mémoire de toutes ses merveilles, un cri d'amour reconnaissant jaillisse à nouveau de nos cœurs pour atteindre celui de notre divine Mère.

Les premiers pèlerinages nationaux (1873-1875).

Ce fut en 1873, du 21 au 25 juillet, qu'eut lieu le premier Pèlerinage National, dirigé par son fondateur, le P. Picard, d'inoubliable mémoire. Après un arrêt à Tours au tombeau de saint Martin, et un autre au berceau de saint Vincent de Paul, on arrive à Lourdes, où le P. Picard s'était rendu quelques heures d'avance, pour organiser l'hospitalité des pèlerins.

Il n'y avait alors aucune des facilités modernes avec des hôtels luxueux et des tables copieusement servies ; on ne cherchait ni bien-être, ni distractions, ni excursions : seule la Vierge fascinait les cœurs ! Que de douces impressions pour le pèlerin, lorsqu'après des jours de fatigue, et des nuits sans sommeil, il baisait la terre de ces lieux bénis restés à peu près tels qu'à l'époque des apparitions, et que de larmes versées à la vue de ces malades couchés sur un peu de paille, souffrant sans adoucissement humain et portés comme des gerbes de misères sur les bras des bien portants !

Comme ces premiers voyages à la cité de Notre-Dame avaient de charmes, et quelle joie de se retrouver dans la maison de Jeanne Abadie, d'Antoinette Peyret, compagnes de Bernadette, après avoir rencontré dans des ruelles étroites ses frères et ses cousines !

Les trains de malades.

Le joyeux et surnaturel entrain qui embauma les trois premières années de notre National n'était cependant qu'à son début, car voici l'Œuvre de Notre-Dame de Salut qui, par son directeur général, lance, la première, l'idée de trains de malades pour Lourdes.

Du coup, c'est de la folie ! Mais quand il s'agit de la gloire de Notre-Dame, le P. Picard ne la craint guère !

Sans se soucier des sarcasmes de la presse mauvaise, des moqueries des indifférents et des conseils d'une prudence trop humaine, le voici qui fait appel à l'esprit de foi de ceux et de celles qui se dévouaient déjà à l'Œuvre de Notre-Dame de Salut, et que, dès 1876, il organise des wagons de malades où il réclame la présence des chères Petites-Sœurs de l'Assomption, qui depuis n'ont cessé, en union avec les Dames du Salut, soit dans les trains, soit aux piscines, de rayonner près des malades les délicatesses d'un joyeux et admirable dévouement.

La folie surnaturelle se communique, atteint beaucoup de malades, qui demandent avec instance d'aller obtenir leur guérison ou de mourir à Lourdes ; et voici qu'en 1877 le Pèlerinage, conduit par le P. d'Alzon, fondateur des Augustins de l'Assomption, emmène deux cents pauvres malheureux dont tout espoir de guérison repose sur Celle qui est la santé des infirmes.

Trente-cinq bénéficient de son maternel sourire.

Jamais encore on n'avait vu se produire, avec une pareille spontanéité, un tel ensemble de guérisons surnaturelles. L'allégresse était à son comble. Ce fut l'aurore et le pressentiment de ce que devait être un jour le Pèlerinage National.

« Vous avez trouvé, disait Mgr Peyramale au P. d'Alzon, le secret de triompher du cœur de Dieu, car vous avez mis en avant vos malades, vos infirmes, tout ce qui souffre, tout ce qui pleure. Vous avez eu raison de la force même de Dieu. »

L'expérience était faite, et désormais, les trains de malades et même de moribonds, en sillonnant le sol de France, devaient être la plus étonnante réponse aux rires de l'impiété et la plus éloquente prédication de l'esprit de foi, de charité, de dévouement pour un monde que les malheurs de 1870 n'avaient point assagi et qui continuait sa vie de plaisir, sans se soucier du surnaturel.

Les processions du Très Saint Sacrement.

D'année en année, le Pèlerinage National devait se développer et, avec les souffrances de ses malades, le sacrifice de ses mourants, les fatigues et le dévouement admirable de ses brancardiers, hospitaliers et hospitalières, émouvoir le cœur de la Reine de Massabielle pour en obtenir de nombreuses faveurs et préparer les grandioses manifestations eucharistiques qui, commencées en 1888, n'ont cessé depuis d'être une semence de nouvelles bénédictions, mais qui se manifestèrent surtout en grand nombre et avec plus de splendeur aux inoubliables journées du jubilé des noces d'argent de la fondation des Pèlerinages Nationaux.

Le jubilé de 1897.

Le jubilé de 1897 ! Aucun des témoins de cette extraordinaire manifestation ne pourra jamais l'oublier, et c'est encore avec une émotion tout imprégnée de larmes que les pèlerins de cette époque revoient l'incomparable tableau de la procession des 325 miraculés qui, avec leurs bannières, acclament les faveurs de leur divine Protectrice.

(1) Rapport du R. P. Maximin Vion, directeur du Pèlerinage national à Lourdes (assemblée générale du 9. 3. 23).

Ils précèdent le Saint Sacrement, mais voici que, tout à coup, les chants cessent. Le P. Picard laisse alors parler son cœur et, dans un élan d'inlassable confiance, comme transfiguré par la foi, le voici qui, devant une foule de cinquante mille assistants, s'adresse aux malades. Il leur commande de se lever sur leurs grabats et de marcher.

L'enthousiasme déborde à la vue de ces pauvres malheureux aux traits angoissés par la souffrance qui, au nombre de trente, tout transis de surprise et de merveilleuses émotions, se jettent aux pieds de ce Fils de David qu'ils viennent d'invoquer, pour le remercier. Puis les voici qui se rangent près du Père dont le zèle avait excité, fortifié la foi et qui, en ce jour, paraissait grand comme un prophète.

Que de larmes coulèrent en ce moment, et de quel cœur unanime la foule entonna le *Magnificat!*

Belle journée du 23 août 1897, tu resteras, pour les pèlerins de cette époque, tout ensoleillée des plus doux et des plus persévérants souvenirs et tout embaumée des joies du Thabor avant les heures douloureuses de la dispersion de 1901.

Le Pèlerinage National survit à la dispersion des Assomptionistes (1901-1907).

Telle fut alors la violence de la tourmente que l'Œuvre du Pèlerinage National parut bien compromise. Mais la Vierge immaculée veillait à ce que ne se détachât pas de sa couronne l'un de ses plus beaux fleurons, et, pour la garder dans toute sa splendeur, elle avait choisi celui qui depuis vingt-trois ans occupe avec éclat le siège de Tarbes et de Lourdes.

Mgr Schœpfer, à ces heures particulièrement difficiles, par sa prudence toujours en éveil, son énergie toute surnaturelle et au prix de sacrifices qui coûtèrent à la bonté si tendre de son cœur, sut défendre les droits et préparer, selon l'expression de Pie X, les triomphes de sa céleste diocésaine.

Il est juste d'ajouter que, pour continuer l'Œuvre du National, la Providence suscita un homme que je ne saurais oublier à pareil jour.

Pendant dix ans, Mgr de Poterat fut à la hauteur de sa belle et noble tâche, car dans une maîtrise parfaite de lui-même, avec un dévouement toujours surnaturel et inlassable au service d'une exquise distinction, il sut maintenir toutes les traditions du passé, puis, dans un oubli admirable de lui-même, disparaître à l'heure choisie de Dieu, mais non sans avoir acquis des droits sacrés à la reconnaissance de tous les fils de l'Assomption.

Les Assomptionistes en reprennent la direction (1908).

S'il fut à la peine, il fut aussi tout à la joie, surtout aux fêtes merveilleuses du jubilé de Notre-Dame de Lourdes en 1908, qui virent, grâce à l'aimable invitation de Monseigneur de Tarbes et de Lourdes, le retour d'exil du P. Emmanuel Bailly et de quelques-uns de ses fils.

Le Pèlerinage National eut, cette même année, un incomparable éclat.

C'est l'évêque d'Orléans, le futur cardinal Touchet, qui prend la parole et suscite l'enthousiasme de la foule, puis, on voit flotter les bannières des 365 miraculés à la tête desquels on remarque Justin Bouhohorts, le petit guéri du 28 février 1858.

Soixante-dix mille fidèles, en les acclamant, chantent les gloires miséricordieuses de la Vierge du Rocher, ces gloires que Mgr Schœpfer redit à son tour avec un cœur qui tressaille d'allégresse et que l'on sent vibrer à l'unisson du cœur de Celle qu'il aime d'un si grand amour et qu'il fit acclamer encore et toujours avec le même zèle, dans ce Pèlerinage National de l'année dernière qui fut celui du cinquantenaire et qui reproduisit, dans le calme et la prière de bien des âmes meurtries par l'épreuve de la grande guerre, les gloires du passé.

« Aux jours de grandes tristesses et de sublime vaillance... »

Aux jours de grandes tristesses et de sublime vaillance, notre Œuvre ne devait pas cependant interrompre sa mission de pénitence et de prière.

Trois fois, il nous fut donné d'assister aux retraites prêchées par le P. Emmanuel Bailly, cet apôtre saint et vénéré, avez-vous dit, Monseigneur, qui avait pu servir à ses auditeurs un substantiel festin.

Ce festin, vous deviez le continuer avec une telle abondance, que pour ne pas en perdre une seule miette, vos convives, malgré la fatigue et le poids de la chaleur, prenaient place à la table plusieurs heures avant qu'il ne fût servi.

Vos tributs de gloire resteront comme l'un des plus beaux hommages à la Vierge Immaculée et aux héros immolés de la grande guerre que vous avez chantés si éloquemment dans cette grandiose journée du 12 novembre 1919, dans ce pèlerinage de chefs illustres et de soldats conduit à Lourdes au premier anniversaire de l'armistice par l'Œuvre de Notre-Dame de Salut. [...]

Que [le] maternel sourire [de la Vierge Immaculée], force et consolation des 36 335 malades hospitalisés par l'Œuvre de Notre-Dame de Salut pendant ces cinquante années, permette au Pèlerinage National de continuer sa belle mission et de porter chaque année à Massabielle, avec le même surnaturel entrain, de nombreux malades, et donner au flot sans cesse débordant des pèlerins, près du cœur de la Vierge immaculée, comme un avant-goût du ciel.

Notre-Dame de Salut et ses Comités diocésains (1)

Bénie dès son origine par le Souverain Pontife, ayant reçu les plus précieux encouragements des archevêques et évêques de France, l'Association de Notre-Dame de Salut prit vite un grand développement ; un rapport de l'année même de sa fondation accuse déjà plus de 20 000 associés, et ce nombre allait s'augmentant de jour en jour.

Il s'agissait de donner des cadres à cette nouvelle armée du bien, afin de développer son champ d'action.

Les premiers Comités diocésains.

Le premier Comité central, dont on nous a parlé hier, s'efforça d'organiser partout des Comités diocésains. Placés sous le patronage de l'Ordinaire, les Comités constituaient la vie propre de l'Association dans chaque diocèse. Quelques-uns furent fondés en 1872 et 1873. Un rapport du 12 mars 1874 donne le nom d'une douzaine. Ils travaillaient tous avec ardeur, même celui de Carpentras, le plus jeune en date, et le rapporteur général, le P. Vincent de Paul Bailly, ajoutait spirituellement : « Les Parisiens se plaisent parfois à rire des héros de Carpentras. Eh bien ! je n'hésite pas à affirmer que si Paris avait en proportion de sa population fait la moitié de Carpentras, la France serait sauvée ; je vous l'affirme et cependant je ne suis pas de Carpentras. »

Parmi ces premiers, signalons aussi le Comité de Bordeaux comme le plus vivant, le plus actif, le plus résistant.

---

(1) Rapport du R. P. Valentin Coudert (assemblée générale du 10. 3. 23).

D'autres fondations suivirent, et nombreuses ; le même rapporteur général pouvait écrire en 1876 : « L'Œuvre de Notre-Dame de Salut est devenue une grande œuvre de l'Eglise par l'approbation complète qu'elle a reçue de presque tout l'épiscopat. » « Les Comités poursuivent leurs fondations... et s'affermissent chaque année ; ils forment pour l'avenir des citadelles où l'Association pourrait désormais, nous en avons la confiance, être au besoin isolée bien des années sans être entamée. Ces Comités se forment, en effet, deux, trois, quatre remparts d'associés. Ils ont pour commandant de place M. le directeur ecclésiastique, pour officiers les dames du bureau, pour soldats les zélatrices, pour arme un zèle à plusieurs tranchants, et pour drapeau l'image de Notre-Dame de Salut. »

Pendant un demi-siècle, ces « citadelles de Notre-Dame de Salut » ont tenu ; la plupart ont vaillamment bataillé, et si quelques-unes sont tombées — souvent faute de combattants — d'autres soldats sont venus qui les ont relevées.

Actuellement, l'Association de Notre-Dame de Salut compte 82 directeurs diocésains en France, 3 en Algérie et presque autant de Comités diocésains. Dans les diocèses où il n'y a pas de Comité, l'Œuvre existe par des paroisses affiliées et secourues, et par des associés isolés.

Rôle du Comité diocésain.

Dans la pensée de ses fondateurs, l'Association de Notre-Dame de Salut doit être à la fois une œuvre générale et une œuvre diocésaine.

Œuvre générale : son action rayonne sur la France entière et elle est dirigée par un Conseil central qui suscite les mouvements généraux de prière et d'action.

Œuvre diocésaine : elle est sous l'autorité de l'évêque et entièrement soumise à sa direction.

Le Comité diocésain est donc à la fois le mandataire du Conseil central et l'auxiliaire dévoué de l'autorité diocésaine.

Il se compose d'un directeur diocésain, nommé par Mgr l'évêque, et d'un groupe de dames dont le nombre peut varier.

Le directeur diocésain s'entend avec le Conseil central pour lancer ou organiser les mouvements de prières de l'Association dans le diocèse. Il préside habituellement les réunions du Comité, contrôle et approuve ses décisions, et apostille les demandes de secours.

Des privilèges spéciaux lui sont concédés par le Bref de Benoît XV du 27 janvier 1919 : 1° d'appliquer aux chapelets les indulgences dites des Croisiers ; 2° de bénir et d'appliquer aux objets de piété les indulgences dites apostoliques, et aux chapelets celles de sainte Brigitte ; 3° de jouir de l'autel privilégié pour un associé défunt.

Le Comité diocésain se réunit habituellement tous les mois ou au moins tous les trois mois, soit chez le directeur diocésain, soit chez la présidente. Il centralise toute l'action des associés du diocèse. Son champ d'action est des plus vastes et les âmes les plus ardentes peuvent y trouver de quoi satisfaire leur zèle et leur activité.

Au point de vue de la prière :

Il organise et suscite des prières régulières et permanentes : Messes quotidiennes, hebdomadaires ou mensuelles ; Communions fréquentes, prières des enfants, etc.

Il aide aux mouvements de prières nationales lancés par le Conseil central à propos d'événements importants (neuvaines avant et pendant le Pèlerinage National à Lourdes, neuvaines ou triduums avant les élections générales, à l'occasion d'un jubilé). Il peut susciter dans le diocèse, avec l'approbation de l'Ordinaire, un mouvement spécial de prières à l'occasion de fêtes locales (adorations, processions, Communions générales, Congrès d'œuvres, etc.).

Au point de vue des œuvres :

Le Comité diocésain est disposé à créer, développer, aider et secourir toutes les œuvres vraiment catholiques, spécialement les œuvres ouvrières.

Il s'occupe particulièrement de la diffusion dans le diocèse de la presse catholique. Il aide les Comités existants et en suscite de nouveaux ; il organise la lutte par le journal, la revue, le livre, la brochure, le tract, l'image, l'affiche. Il fait connaître la Ligue contre les mauvaises lectures et recueille des signatures. Il encourage aussi la Ligue de l'*Ave Maria*.

Il suscite, encourage et soutient par l'action personnelle de ses membres et par ses subsides les œuvres ouvrières et enseignantes : cercles, patronages, écoles, colonies de vacances, bibliothèques, etc.

Il travaille à la christianisation de la famille en demandant à ses associés le bon exemple, la prière en commun, la mise du crucifix et de l'image du Sacré Cœur à la place d'honneur dans la maison.

Il peut en outre fonder, développer et soutenir une œuvre particulière selon les besoins du pays : œuvre de malades, catéchismes forains, orphelinats, etc.

Au point de vue des Pèlerinages :

Le Comité diocésain est presque toujours le représentant officiel du Conseil général des Pèlerinages pour le diocèse.

Il l'aide pour la propagande des Pèlerinages Nationaux de Notre-Dame de Salut à Lourdes, à Rome, Jérusalem.

Il recrute des pèlerins et recueille des souscriptions pour les pèlerins pauvres ou pour les malades.

Pour le Pèlerinage National à Lourdes, il propose et recommande à la Direction générale les malades pauvres du diocèse en envoyant leurs dossiers.

Le Comité diocésain forme soit des groupes, soit même des trains de pèlerins, diocésains ou régionaux, qui rejoignent à Lourdes le Pèlerinage National dont ils font partie.

Tel est, esquissé à grands traits et bien incomplet le vaste champ d'action du Comité diocésain.

Il trouve dans le Conseil central un aide précieux en particulier pour les allocations aux écoles, patronages, œuvres ouvrières.

Dès la première année de sa fondation, l'Association secourait les œuvres ouvrières de Bességes, Denain, Montmorillon, Nîmes, Poligny, Pont-à-Mousson, Saint-Claude, Tournon. En 1873, il y eut 50 œuvres secourues ; en 1874-1875, 140 ; en 1886 153 patronages et 55 écoles ; de 1901 à 1907, le nombre des œuvres secourues a été de 350 par an environ ; de 1908 à 1914, il a oscillé entre 600 et 800. Après un léger fléchissement pendant la guerre le nombre des œuvres secourues a repris sa marche ascendante : 592 œuvres secourues en 1919 ; 851 en 1920 ; 884 en 1921 ; 938 en 1922. L'Œuvre a ainsi distribué plus de 2 000 000 de francs aux écoles, patronages et œuvres ouvrières, depuis sa fondation 350 000 francs en ces trois dernières années. L'apport des diocèses dans cette somme a été en général de la moitié (189 000 pour 1920-21 et 22), l'autre moitié a été fournie par le Conseil central.

Initiatives les plus saillantes.

En ce cinquantenaire, il serait intéressant de reconstituer l'histoire de chacun de nos Comités diocésains ; histoire sertie de traits admirables de zèle et de dévouement, illustrée des mille initiatives pieuses et charitables de tous ceux qui se sont abrité

sous la bannière de Notre-Dame de Salut pour faire le bien et sauver les âmes.

Mais ce serait entreprendre un tour de France dont le parcours dépasserait les limites d'un rapport.

Au reste, cette histoire des Comités, nous espérons qu'elle sera écrite un jour, elle a déjà été esquissée dans le *Bulletin* de l'Œuvre pour une vingtaine de Comités; glanons seulement pour l'exemple et l'édification quelques épis épars et des plus récents dans ce vaste champ d'un demi-siècle, où l'on pourrait lier des gerbes nombreuses.

La prière.

La prière par excellence, c'est le Saint Sacrifice de la Messe.

Nos Comités ont en général la Messe mensuelle; quelques-uns l'ont rendue hebdomadaire, comme Bordeaux, Orléans, et même quotidienne, ainsi Angers et Rodez. Toulouse a eu l'initiative au lendemain de la guerre des 52 Messes d'action de grâces. C'est parfois à des saluts solennels du Très Saint Sacrement que les associés sont spécialement convoqués. Ainsi à Amiens, Clermont-Ferrand, Grenoble, Marseille, Meaux, Montpellier, Nîmes, Poitiers, Quimper, Rennes, Toulouse.

Des cérémonies imposantes en l'honneur du Sacré Cœur ont lieu chaque année à Bordeaux, Montpellier, Quimper, Rennes.

La neuvaine des Apparitions de Notre-Dame de Lourdes est célébrée avec solennité par les Comités d'Angers, Bordeaux, Bourges, Châlons, Grenoble, Montpellier, Nice, Orléans, Périgueux, Rodez.

Bordeaux avait établi pendant la guerre l'adoration nocturne hebdomadaire, il l'a maintenue depuis.

Marseille, Menton, Rennes ont la pratique de l'Heure Sainte.

Arras et Confolens donnent des retraites annuelles à leurs associés.

Plusieurs Comités sont fidèles à leurs pèlerinages locaux : Angoulême à Notre-Dame d'Obézine ; Bordeaux à Notre-Dame de Talence ; Châlons à Notre-Dame de l'Epine ; Châteauroux à Notre-Dame de Déols ; Menton à Notre-Dame de Laghet ; Montpellier à Notre-Dame des Tables.

L'action.

Sur cette base surnaturelle de la prière, l'action de nos Comités est facile, solide, persévérante.

Elle se manifeste d'abord par des réunions régulières du bureau, où l'on prend les décisions et où l'on surveille leur exécution, et par celles des associés, fort utiles pour les exciter à la prière et à l'apostolat et les tenir au courant de l'Œuvre et de ses manifestations.

Presque tous nos Comités ont ces réunions. Et pour plusieurs ces réunions générales se transforment en une « journée complète du salut » avec Messe, sermons, rapports, visite d'un délégué du Conseil central, et souvent elles ont le grand honneur d'être présidées par l'évêque du diocèse.

Quelques Comités organisent chaque année un sermon de charité : ainsi Amiens, Clermont, Grenoble, Marseille, Meaux, Montpellier, Nîmes, Poitiers, Rennes, Saint-Flour, Toulouse et Troyes.

Bourges, Châteauroux, Nîmes et Poitiers ont une vente de charité. — Marseille et Rennes une kermesse.

A ces manifestations régulières de l'activité des Comités de l'Association de Notre-Dame de Salut, ajoutons enfin certaines initiatives plus spéciales qui distinguent plusieurs Comités :

C'est à Bordeaux et à Montpellier : un ouvroir actif qui confectionne des linges sacrés pour les églises dévastées et les missions, des vêtements pour les orphelins et les enfants pauvres.

A Marseille, un bureau de presse catholique en pleine prospérité.

A Nîmes, la prise en charge, après l'œuvre du pain perdu, de la reconstitution d'une paroisse dans les diocèses dévastés.

A Poitiers, l'œuvre des malades pauvres, si merveilleusement organisée.

Je m'arrête, ne pouvant tout dire de ce que la piété et le zèle de nos Comités ont réalisé. Ne faudrait-il pas encore saluer l'Œuvre dans les paroisses, saluer ces zélatrices et dizainières qui s'en vont de porte en porte recueillir les cotisations, saluer l'armée innombrable des associés isolés, mais non moins attachés à l'Association, comme cette représentante d'une maison de commerce qui affilie tous ses clients. Un souvenir pieux au moins à tous ceux qui pendant ces cinquante ans ont mené le bon combat sous la bannière de Notre-Dame de Salut et qui ont déjà été recevoir la récompense : directeurs, membres de Comités, zélatrices, dizainières, associées.

A eux toute notre reconnaissance, ils ont semé le bon grain du « Salut » qui doit germer demain en moisson féconde.

BIBLIOGRAPHIE

Les triomphes eucharistiques dans les 25 premiers Congrès eucharistiques internationaux, par PAUL FERON-VRAU. Honoré d'une lettre-préface de S. Em. le card. VANNUTELLI. — In-8°, 160 pages. Prix, 3 francs; port, 0 fr. 30.

Les Congrès eucharistiques internationaux, par LOUIS GUÉRIN. — 128 pages, 139 gravures. Prix, 3 francs; port, 0 fr. 45. Relié, 6 francs ; port, 0 fr. 60.

Première retraite du Pèlerinage à Lourdes, par le P. EMMANUEL BAILLY, A. A., directeur de l'Association de Notre-Dame de Salut. Instructions et conférences (1915). — In-12, 210 pages. Prix, 1 fr. 50 ; port, 0 fr. 45.

Deuxième retraite du Pèlerinage National à Lourdes. Instructions et conférences (1916), par le P. EMMANUEL BAILLY. — In-12, 400 pages. Prix, 3 francs; port, 0 fr. 60.

Le Pèlerinage national à Lourdes : Jubilé des Apparitions, par LOUIS GUÉRIN. — In-18, 320 pages. 12e mille. Broché, 1 fr. 50 ; port, 0 fr. 45.

Le dernier Pèlerinage de l' « Etoile » en Terre Sainte, par BÉDAOUI. — In-8°, 2 col., 96 pages, 110 illustrations. Prix, 3 francs ; port, 0 fr. 45.

Le P. Vincent de Paul Bailly, fondateur de la Croix et de la Bonne Presse, un des grands ouvriers de l'Association et des Œuvres du Salut. — In-8°, 184 pages, 160 gravures. Broché, 3 francs ; port, 0 fr. 45 ; relié, 6 francs ; port, 0 fr. 60.

Le repos et la sanctification du dimanche, par PAUL FERON-VRAU. Précédé d'une lettre de S. Em. le cardinal DUBOIS. — In-12 de 80 pages. Prix, 1 franc ; port, 0 fr. 15.

Les catholiques et la Presse, par P. FERON-VRAU. Précédé d'une préface de PIERRE L'ERMITE. — In-12 de 64 pages. 115e mille. Prix, 0 fr. 50 ; port, 0 fr. 15.

Quarante ans d'action catholique, par PAUL FERON-VRAU. Honoré d'une lettre du card. GASPARRI. — In-12, 144 pages. Prix, 2 fr. 50 ; port, 0 fr. 30.

Défense catholique contre défense laïque. Discours prononcés au Sénat, par G. DE LAMARZELLE, sur la question scolaire (1914). — In-12, 90 pages. Prix, 0 fr. 60 ; port, 0 fr. 30.

BONNE PRESSE, 5, RUE BAYARD, PARIS, VIIIe

Imp. PAUL FERON-VRAU, 3 et 5, rue Bayard, Paris, VIIIe. — *Le gérant :* A. FAIGLE.